

L'invention du "troisième âge"
constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse
Monsieur Rémi Lenoir

Citer ce document / Cite this document :

Lenoir Rémi. L'invention du "troisième âge". In: Actes de la recherche en sciences sociales. Vol. 26-27, mars-avril 1979. Classes d'âge et classes sociales. pp. 57-82;

doi : <https://doi.org/10.3406/arss.1979.2630>

https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1979_num_26_1_2630

Fichier pdf généré le 22/03/2019

Zusammenfassung

Die Erfindung des «Senioren-Alters»

Die Trennung der Lebensalter wie die damit einhergehenden Festlegungen legitimer Praktiken gründen im Auftreten neuartiger, in der sozial-fürsorgerischen Übernahme der Generationen spezialisierter Institutionen. Die Erfindung eines neuen Stadiums des Lebenszyklus, zwischen Reife und Greisenalter gelegen —das sogenannte «Senioren-Alter»-, resultiert wesentlich aus einer Generalisierung der Rentensysteme und der daran gekoppelten Behandlungsweisen des Alters. War kollektive Verwaltung im Sinne von Sozialfürsorge bisher nur auf eine altersmäßig nicht spezifizierte Gruppe von Individuen, nämlich die Bedürftigen, beschränkt, so wird im Rahmen der Wohlfahrts-pflege der «älteren» Menschen die kollektive Verwaltung der «Greise» tendenziell zur Normalform.

Mit der Institutionalisierung der sozialfürsorgerischen Leistungen gegenüber alten Menschen einher ging die Anwendung administrativer und finanzieller bürokratischer Maßnahmen und Techniken, die Entwicklung stehender, in der Wohlfahrtspflege spezialisierter Einrichtungen wie auch die Schaffung von Taxinomien zur differentiellen Bestimmung der Aktivitäten dieser Organismen. Die fortschreitende Differenzierung der in der Wohlfahrtspflege der alten Menschen tätigen Einrichtungen findet ihren Grund in der Generalisierung der Rentensysteme auf alle sozialen Kategorien. Die Rentenkassen, mit neuartigen Gesuchen um Übernahme konfrontiert, haben in der Aufstockung der über sie in die Altershilfe fließenden Fonds das probate Mittel gefunden, um jenen zu entsprechen. Diese mit dem Entstehen ergänzender Rentenkassen erheblich gestiegenen Fonds bilden nun einen der Einsätze, die der Herausbildung eines relativ autonomen Feldes von Einrichtungen, die um die Kontrolle und Verwaltung jener Fonds konkurrieren, zugrundeliegen.

Die Schaffung neuer Dienstleistungen für «ältere» Menschen und die daran gebundene Vorstellung des Alters (das «Alter, eine neue Jugend») sind wesentlich Ergebnisse dieses Kampfes. Durch die Bildung dieses Feldes und, parallel dazu, die Konstituierung des Alters als eigenständiger Lebensabschnitt, dessen Charakteristikum wesentlich in einem Vorsprung an Jahren besteht, wird nun aber die Tatsache verschleiert, daß die Definition des Alters Gegenstand von Konflikten zwischen den gesellschaftlichen Klassen darstellt — wie sich an der Geschichte der Einführung kollektiver, im Ursprung den Volksklassen vorbehaltenen Behandlungsweisen des Alters ablesen läßt.

Freilich kann das Auftreten dieses sogenannten «Senioren-Alters» nicht auf eine bloße Bedürfnismanipulation zurückgeführt werden, um die quasi alle an der Wohlfahrtspflege der alten Menschen interessierten Einrichtungen konkurrierten. Die Entwicklung und der frühzeitige Einsatz sozialfürsorgerischer Leistungen gegenüber den Alten sind vielmehr als Resultat von Veränderungen in den Beziehungen zwischen den Generationen zu begreifen. Es scheint, daß von diesen Veränderungen ganz besonders die Mittelklassen in Mitleidenschaft gezogen worden sind, die nun im «Senioren-Alter» eine Art gesellschaftliche Identität sowie einen Tummelplatz für ihre Bedürfnisse nach Aktivität finden.

Abstract

The Invention of the «Senior Citizen»

The distribution into age-groups and the definitions of the legitimate practices associated with them follows the emergence of instruments specialized in the welfare of the different age-groups. The invention of a new stage in the life-cycle bridging maturity and old age «the third age»* - is to a large extent the result of the widespread development of Systems of retirement and the modes of collective treatment of old age which are linked to these. Whereas it was formerly only reserved for a certain category of individuals, indeterminate with respect to age —the destitute-the collective management of «old people» is tending to become the current formula for the maintenance of persons henceforth labelled «the elderly».

The institutionalisation of the maintenance of old people was accompanied by the implementation of bureaucratic techniques of administrative and financial management, by the training of full-time specialized officers and at the same time by the production of classifications intended to designate and distinguish the area of activity of these different agencies. The progressive differentiation of the agencies handling the needs of old people is directly linked to the spread of retirement Systems to encompass all social categories. Pension aid funds have had to face demands for new forms of welfare, and have been able, by increasing the funds held by them and allotted to the care of old

emergence of supplementary pension funds, constitute one of the elements at stake which are at the root of the formation of a relatively autonomous field of agencies competing for their control and management. The production of new facilities catering for «the elderly» and the representation of old age which is associated with this («old age is a new lease of life») are essentially offshoots of this struggle. The formation of this field and, associated with this, the constitution of old age as an autonomous age-class whose properties are basically a function of advancing years i.e., «the elderly» — all these phenomena necessarily obscure the fact that the definition of old age is the object of conflicts between the social classes, a fact we are reminded of by the history of the setting up of modes of collective treatment of old people which initially catered for the working classes.

The emergence «the third age» may not however be solely accounted for in terms of a manipulation of those needs competed for by the entire body of agencies concerned by the care of old people. The evolution of the maintenance of the elderly by specialized institutions, and the increasing earliness at which it takes place result from deep changes in the relations between generations. It would seem that these transformations affected more particularly the middle classes who find in the concept and functions of the «third age» a sort of social identity and an outlet for their need to fulfill certain activities.

*«Troisième âge» here translated neutrally as «third age», corresponds to the earlier years of retirement, whether supported or not by a pension-assured income. The French formula corresponds to the Anglo-saxon formula «senior citizen».

Résumé

L'invention du troisième âge.

Le découpage des âges et les définitions des pratiques légitimes qui leur sont associées tiennent à l'apparition d'agents spécialisés dans la prise en charge des générations. L'invention d'une nouvelle étape du cycle de vie venant s'intercaler entre la maturité et la vieillesse —«le troisième âge» — résulte pour une large part de la généralisation des systèmes de retraite et des modes de traitement collectif de la vieillesse qui lui sont liés. Alors qu'elle n'était réservée qu'à une certaine catégorie d'individus, non spécifiés sous le rapport de l'âge, les indigents, la gestion collective des «vieillards» tend à devenir la formule normale de l'entretien des personnes dorénavant qualifiées «d'âgées».

L'institutionnalisation de l'entretien de la vieillesse s'est accompagnée de l'emploi de techniques bureaucratiques de gestion administrative et financière, de la formation d'agents permanents et spécialisés et simultanément de la production de taxinomies visant à désigner et à distinguer l'activité de ces organismes. La différenciation progressive des agents manipulant la vieillesse tient à la généralisation des systèmes de retraites à l'ensemble des catégories sociales. Les caisses de retraite ont été confrontées à des demandes de formes nouvelles de prise en charge et ont trouvé dans l'augmentation des fonds affectés, par leur intermédiaire, à l'entretien de la vieillesse, les moyens financiers d'y répondre. Ces fonds, qui se sont considérablement accrus avec l'apparition des caisses de retraite complémentaires, constituent l'un des enjeux qui sont au principe de la formation d'un champ relativement autonome d'agents en concurrence pour leur contrôle et leur gestion. La production de nouveaux services en faveur des «personnes âgées» et la représentation de la vieillesse qui lui est liée (la «vieillesse, une nouvelle jeunesse») résultent pour l'essentiel de cette lutte. La formation de ce champ et, corrélativement, la constitution de la vieillesse comme classe d'âge autonome dont les propriétés tiennent fondamentalement à l'avance en âge —«les personnes âgées»— ont pour conséquence d'occulter le fait que la définition de la vieillesse est l'objet de conflits entre les classes sociales, ce que rappelle l'histoire de la mise en place des modes de traitement collectif de la vieillesse réservés à l'origine aux classes populaires.

L'apparition du «troisième âge» ne saurait cependant être réduite à une sorte de manipulation des besoins à laquelle concourraient l'ensemble des agents intéressés par l'entretien de la vieillesse; le développement et la précocité de la prise en charge des personnes âgées par des institutions spécialisées résultent de la transformation des rapports entre générations. Ces transformations ont, semble-t-il, affecté plus particulièrement les classes moyennes qui trouvent dans le «troisième âge» une sorte d'identité sociale et un débouché à leur besoin d'activités.

l'invention du troisième âge

constitution du champ des agents de gestion de la vieillesse

Le découpage des âges et les définitions des pratiques légitimes qui leur sont associées tiennent à l'apparition d'institutions et d'agents spécialisés, comme on le voit par exemple, dans la distinction des premiers âges de la vie qui est liée au développement du système scolaire, l'invention de l'«enfance», de l'«adolescence» et plus récemment de la «prime enfance» résultant, pour une part, de l'allongement de la durée des études et de la diffusion de l'école maternelle (1). Il en est de même de l'invention du «troisième âge», cette nouvelle étape du cycle de vie tendant à s'intercaler entre la retraite et la vieillesse qui tient, entre autres, à la généralisation des systèmes de retraite dont la mise en place est corrélative de l'extension du salariat et du mode de gestion de la force de travail qui l'accompagne. Mais retracer l'histoire de l'apparition de cette nouvelle forme de prise en charge de la vieillesse c'est, en réalité, faire l'analyse de la transformation des modes de solidarité, c'est-à-dire du mode de formation des groupes qui a suivi l'essor du capitalisme : cette histoire est celle de ces «groupes artificiels», dont parle Durkheim, qui tendent à se substituer partiellement à la famille, devenue, au moins dans les classes populaires, impuissante notamment à «relier économiquement les générations les unes aux autres» (2). Et si la mise en place des régimes de retraite a rencontré au 19^{ème} siècle une forte opposition de la part des représentants de la bourgeoisie libérale et des conservateurs catholiques, n'est-ce pas précisément parce que ceux-ci y voyaient une menace contre la famille, seule solution, selon eux, au problème de la prise en charge de la vieillesse ? Dans les systèmes de retraite, observait Émile Cheysson, «on répartit la charge entre l'État, le travailleur et le patron (...). Mais le fils n'apparaît plus dans la loi; il semble qu'une fois détaché de la famille, il n'ait plus de devoirs envers elle et qu'il soit désormais dispensé

d'obéir à ce grand précepte qui est le fondement même de la société : 'honore ton père et ta mère'. Le devoir sacré, la loi des retraites l'en dispense et l'assume à sa place. La loi, il est vrai, saisit le fils, s'il est travailleur lui-même mais non à titre de fils; elle l'attrape en vue de sa propre retraite et sans aucune relation avec celle de son père» (3).

Economie sociale et économie politique

C'est au cours de la seconde moitié du 19^{ème} siècle que la «vieillesse» a commencé à faire l'objet de discours et a donné lieu à la création d'institutions spécifiques telles que les caisses de «retraite pour la vieillesse» et à la spécialisation progressive de l'hospice en «asile de vieillards». Cette «prise de conscience de la particularité» de la vieillesse tend à s'effectuer, dans les différentes fractions de la classe dominante, au moment où, avec le développement de l'industrialisation, se forme une nouvelle classe sociale, le prolétariat. Bien que les premiers régimes de retraite aient été créés dès le 18^{ème} siècle (ceux des fonctionnaires civils et militaires), la «question des retraites», selon l'expression de l'époque, n'a été posée cependant qu'au moment où les premières générations d'ouvriers commençaient à vieillir. Les «retraites pour la vieillesse» étaient à l'origine destinées (au moins formellement) aux ouvriers chez qui, comme le note en 1844 Olinde Rodrigues, rapporteur à l'Assemblée nationale de la première commission réunie sur ce thème, «l'héritage est presque toujours inconnu» (4). Le problème soulevé était celui du groupe qui devait supporter le poids de l'entretien de la vieillesse de ces «deshérités», la «famille»

1 - P. Ariès, *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien régime*, Paris, Plon, 1960, et J.C. Chamboredon et Y. Prévot, *Le métier d'enfant. Définition sociale et fonctions différentes de l'école maternelle*, *Revue française de sociologie*, 14, (3), juill.-sept. 1973, pp. 295-335.

2 - E. Durkheim, *Leçons de sociologie, physique des mœurs et du droit*, Paris, PUF, 1950, p. 256.

3 - É. Cheysson, *La famille devant la loi et les mœurs*, discours prononcé le 11 janvier 1901 à la Société d'économie sociale.

4 - Rapport d'O. Rodrigues, 1844, cité in G. Berjonnet, *Les retraites pour la vieillesse et les sociétés de secours mutuels*, Paris, Arthur Rousseau, 1900, p. 14.

ou «l'entreprise» dont les domaines d'activité se dissociaient avec le développement du capitalisme.

Comme le faisait remarquer en 1850 le socialiste Pierre Leroux, lors d'un des premiers débats sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse : «Une fois que vous avez fait, de cette multitude, des prolétaires, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas par eux-mêmes la subsistance, qui ne sont pas en possession des forces naturelles, qui sont placés hors du cercle de la nature, ces hommes-là ne peuvent plus vous servir à rien : on est alors obligé de poser la question : 'qu'en faut-il faire ?' » (5).

«Que faut-il faire des vieux qui ne servent plus à rien ? Telle est la question dont la formulation doit sans doute beaucoup de son objectivité à la position de ceux qui dénoncent le «cynisme» et la «férocité» des pratiques patronales et qui, le plus souvent, sont issus des classes dominées ou des fractions dominées des classes dominantes (6). La vieillesse des ouvriers est assimilée, par le patronat capitaliste, à «l'invalidité» c'est-à-dire à «l'incapacité de produire», comme le précise Émile Cheysson (7). De ce point de vue, la vieillesse est confondue avec toutes les formes d'invalidité qui atteignent la classe ouvrière. Les notions de vieillesse et d'invalidité sont interchangeables dans la mesure où elles s'appliquent à tous ceux qui, «définitivement, jusqu'à la fin de leur existence, ne peuvent et ne pourront plus pourvoir par leur travail à leur propre subsistance» (8). La vieillesse finit ainsi par englober toutes les situations où l'ouvrier ne travaille pas, jusqu'au chômage qui fait des «travailleurs valides» de 45 à 50 ans des «vieillards précoces» (9). C'est dans cette logique que les caisses de retraite ont été instituées par les chefs d'entreprise afin, comme le précise Rolande Trempé à propos de la Compagnie des mines de Carmaux, «de réduire les coûts de production, en se défaisant dans des conditions honorables, de vieux travailleurs trop payés pour le rendement qu'ils fournissent» (10).

5—Assemblée nationale législative, séance du 10 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 453.

6—Si l'on se rapporte aux seuls intervenants dans les débats parlementaires sur les retraites ouvrières et sur l'assistance aux vieillards sous la Seconde République, un premier comptage fait apparaître que cette dénonciation semble être surtout le fait de parlementaires de tendance socialiste (médecins, journalistes, etc.), provenant, pour la plupart, de la petite bourgeoisie provinciale ou de tendance ultra-conservatrice (propriétaires terriens, magistrats, etc., souvent issus de familles aristocratiques), parmi laquelle se retrouvent des représentants du «catholicisme social».

7—É. Cheysson, *Projet d'hospice rural*, *Annales d'hygiène publique et de médecine légale*, avr.-mai 1886, pp. 17-36. Émile Cheysson est ingénieur des Ponts et chaussées; il a été l'un des collaborateurs et disciples de Le Play. Nommé directeur au Creusot par E. Schneider qui lui «témoigne ostensiblement sa confiance», il s'est particulièrement intéressé à la gestion des œuvres patronales de cette entreprise, cf. É. Cheysson, *Œuvres choisies*, Paris, A. Rousseau, 1911, t. 1, notice biographique.

8—Déclaration de M. Mirman, Chambre des députés, séance du 4 juin 1901, *J.O.*, Débats parlementaires du 5 juin 1901, p. 1248.

9—É. Cheysson, La colonie familiale des valides âgés mariés, *Bulletin du Comité central des œuvres d'assistance par le travail*, s.d., pp. 50-51.

C'est à cette époque que s'est opérée progressivement la distinction entre l'hôpital et l'hospice. Sans doute cette différenciation est-elle due, comme l'a observé Michel Foucault, à un processus d'autonomisation des populations jusque là regroupées dans des institutions telles que les hôpitaux généraux, les hôtels-Dieu, les dépôts de mendicité, etc. La spécialisation de l'hospice dans la gestion de l'invalidité ne se serait cependant pas produite si elle n'avait pas correspondu à la perception, par la classe qui possède les moyens de production et qui contrôle, quand elle ne les détient pas elle-même, les moyens de reproduction de la force de travail, de la vieillesse des classes ouvrières comme «non valeur», selon l'expression d'Émile Cheysson (11). Ce dernier précise que, par opposition à l'hôpital qui, «soignant le malade et le rendant guéri au bout de quelques jours, constitue une opération profitable dans la mesure où il remet promptement en valeur un producteur, l'hospice est ouvert aux infirmes, aux vieillards, aux incurables, c'est-à-dire aux non valeurs, aux déchets de l'espèce humaine. (...) Le tort de nos administrateurs, poursuit-il, est de traiter pour le même prix l'homme auquel on ampute une jambe, la femme qui accouche, le malade atteint d'une simple bronchite... J'ajouterai et le vieillard qui n'a besoin que d'un abri avec de la nourriture, de l'air et du soleil» (12).

Sans doute, l'instauration des systèmes de prévoyance correspond-elle objectivement et subjectivement à des stratégies qui, en visant à garantir les salariés contre certains des aléas de la vie ouvrière, tendent à assurer au patronat une main-d'œuvre plus docile, plus disciplinée et plus économique, en un mot plus rentable : politique de bas salaires dans les chemins de fer, fixation et stabilisation de la main-d'œuvre dans les mines et la métallurgie, contrôle sanitaire et moral de la population ouvrière dans le textile, etc. Ce sont d'ailleurs les arguments qu'utilisent les responsables d'entreprises eux-mêmes pour justifier la mise en place de ces institutions lorsqu'ils en rendent compte aux conseils d'administration ou aux assemblées des actionnaires. On ne peut cependant attribuer la naissance des régimes de protection sociale aux seules intentions paternalistes de leurs promoteurs pas plus qu'à leur volonté maligne d'accroître l'exploitation de la force de travail. Ce serait oublier que les formes mêmes de cette exploitation ont fait l'objet de conflits entre les classes et entre les fractions de la classe dominante.

L'intérêt porté à «l'amélioration de la condition ouvrière», selon l'expression de l'époque, s'explique, pour une part, par la montée révolutionnaire de certaines fractions du prolétariat, les débats sur les retraites ne manquant jamais d'en souligner la menace. Mais il tient aussi au combat entre les représentants de la bourgeoisie industrielle et de l'aristocratie conservatrice pour la détention

10—R. Trempé, *Les mineurs de Carmaux, 1848-1914*, Paris, Les Éditions Ouvrières, 1971, t. 2, p. 604.

11—Plus de 40 % des hospices ont été construits au 19^{ème} siècle contre 26,5 % avant 1800, 23,3 % entre 1900 et 1944 et 9,3 % entre 1945 et 1970. Cf. Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, *Recensement des réalisations immobilières en faveur des personnes âgées*, s.d., p. 47. La plupart d'entre eux ont été créés ou financés en partie par des fonds privés provenant souvent de familles d'industriels ou de banquiers.

12—É. Cheysson, *Projet d'hospice rural*, *art. cit.*, p. 18.

du pouvoir politique. La dénonciation des effets du paupérisme a été une des armes que les fractions les plus conservatrices de l'aristocratie ont utilisée pour contester les fondements et les méthodes de ce qui représentait pour elles «la nouvelle féodalité», selon l'expression d'A. de Villeneuve-Bargemont (13). Aussi n'est-ce pas un hasard si la plupart des lois sociales votées sous la seconde République ont été proposées et défendues par des députés légitimistes tels Armand de Melun ou Denis Benoist d'Azy, à une époque où l'Assemblée était hantée par les troubles révolutionnaires et la peur du socialisme.

Les conditions dans lesquelles a été adoptée la loi sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse sont révélatrices de cette lutte. Aux représentants du libéralisme économique dans lequel se rejetaient systématiquement toutes les «réformes sociales», «les lois énergiques de répression et d'organisation étant des lois d'assistance par excellence» (14), s'opposent, outre les socialistes et les républicains, certains des députés les plus conservateurs, comme Denis Benoist d'Azy, rapporteur de cette loi et Armand de Melun, figures parmi les plus marquantes du catholicisme social. C'est au nom du «progrès» que le premier défend ce projet contre les parlementaires libéraux qui l'accusent à cette occasion de «socialisme». A quoi il rétorque qu'il est du devoir politique d'une grande société, du devoir chrétien, d'être constamment préoccupé du progrès, du bien-être des classes inférieures de la société, du progrès de toutes les classes, progrès moral, intellectuel, progrès du bien-être matériel... Si vous appelez cette pensée socialiste, à ce point je suis socialiste et je déclare que je veux toujours l'être» (15).

Du fait de leur hostilité commune à la bourgeoisie industrielle, les ultra-conservateurs se retrouvent du côté des socialistes, passant ainsi de l'arrière-garde à l'avant-garde des «luttres pour le progrès et le bien-être des classes inférieures». C'est à cette époque que se constitue une «économie sociale» par opposition à l'économie politique qui «supporte froidement la valeur vénale et capitale d'un ouvrier» (16). Les tenants de cette nouvelle économie, par leurs origines ou leurs relations, proviennent de l'aristocratie en déclin pour qui cette nouvelle discipline est l'occasion d'une reconver-

sion sociale honorable (17). Le mode paternaliste d'imposition de la domination patronale auquel est liée, pour une part, la mise en place des premiers systèmes de protection sociale semble résulter de la convergence des systèmes d'intérêts de fractions, pourtant opposées, de la classe dominante, comme en témoigne la lutte qu'ont menée parallèlement la bourgeoisie libérale et l'aristocratie légitimiste contre la montée du mouvement ouvrier organisé.

Retraites et famille ouvrière

Ce n'est qu'à la fin du 19^{ème} siècle que sont menées des luttes syndicales pour l'obtention de retraites (encore ne sont-elles le fait que de certaines catégories d'ouvriers). Jusque là, les revendications formulées lors des grèves ouvrières en France tout au long de la seconde moitié du 19^{ème} siècle ont porté presque exclusivement, et quels que soient les secteurs économiques concernés, sur le salaire (montant, manière de le calculer, garantie, régularité, etc.), l'emploi et la durée de la journée de travail (18). Face à ces exigences, voire pour les prévenir, les patrons des grandes industries capitalistes ont créé des institutions de protection sociale comme les caisses de retraite et, plus généralement, les caisses de secours (maladie, accidents du travail, etc.), avec lesquelles elles étaient le plus souvent confondues, ou encore ils ont favorisé l'accès des ouvriers à la propriété de leur logement. Les dispositions relatives à la gestion de la vieillesse des classes populaires, qu'elles organisent une assistance aux vieillards ou qu'elles instaurent des systèmes de retraite, font partie de l'ensemble des mesures prises par la bourgeoisie et notamment par la bourgeoisie industrielle et financière pour contenir le «péril social» que représente alors la réorganisation du prolétariat industriel après l'échec de la Commune de Paris. Comme le déclare Paul Guieysse, un des acteurs principaux des débats législatifs sur les retraites ouvrières, «la constitution des retraites pour les travailleurs est loin d'être une solution complète du *grand problème social*, mais elle en est un élément préparatoire et essentiel» (19). Les longs débats au Parlement sur les systèmes de retraite n'ont guère rencontré d'écho

13-A. de Villeneuve-Bargemont, *Économie politique chrétienne*, Paris, Paulin, 1834, Livre I, pp. 386-398.

14- Intervention de M. Bouvattier, Assemblée nationale législative, séance du 11 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 474. Dans cette logique, l'épargne «volontaire» et «industrielle», celle qui n'est pas affectée «égoïstement» à la retraite, est la solution avancée par les tenants du libéralisme économique, dont Thiers fut en ce domaine, comme en d'autres, l'interprète le plus précis. Il déclarait à ce propos : «Grâce à l'épargne, l'ouvrier se ménage la meilleure des pensions de retraite, puisqu'il a, pour suffire à ses vieux jours, ses enfants qu'il a formés, qu'il a placés dans une condition meilleure et qui, d'après la nature de nos lois, doivent le nourrir quand il ne peut plus se nourrir lui-même». Cf. L.A. Thiers, Rapport fait au nom de la Commission de l'assistance, *Discours parlementaires de L.A. Thiers*, Paris, Calmann-Lévy, 1880, tome VIII, pp. 555-556.

15- Intervention citée in J.B. Duroselle, *Les débuts du catholicisme social en France jusqu'en 1870*, Paris, PUF, 1951, p. 468.

16- A. de Villeneuve-Bargemont, intervention du 22 décembre 1840, citée in J.B. Duroselle, *op. cit.*, p. 230.

17- Il en sera ainsi, une génération plus tard, avec la naissance de «l'assistance sociale» qui a été «conçue, financée et mise en œuvre par des éléments de la fraction de la classe dominante qui avait perdu le pouvoir politique en 1877» (grands bourgeois et aristocrates attachés aux traditions autoritaires). Cf. J. Verdès-Leroux, *Le travail social*, Paris, Éd. de Minuit, 1978, pp. 13-22.

18- E. Shorter et C. Tilly, *Strikes in France, 1830-1968*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974; F. L'Huillier, *La lutte ouvrière à la fin du second empire*, Paris, A. Colin, 1957; M. Perrot, *Les ouvriers en grève, France 1871-1890*, Paris, La Haye, Mouton, 1974, 2 volumes.

19- P. Guieysse, *Les retraites ouvrières, Rapport fait au nom de la Commission d'assurance et de prévoyance sociales*, Paris, déc. 1904, p. 7.

dans les classes populaires (20). Pourtant la plupart des enquêtes décrivent les conditions misérables de la vieillesse ouvrière. Ainsi, plus de la moitié de la population des villes âgée de 65 ans et plus ne touchait au début du 20^{ème} siècle ni pension ni salaire, la charge pour la plupart d'entre eux revenant aux enfants ou aux institutions d'assistance (21).

D'après les résultats de l'enquête sur «les suicides par misère à Paris», effectuée en 1892 à partir des dossiers du Parquet de la Seine, la raison la plus fréquente des suicides des vieux ouvriers est la charge que ceux-ci ont conscience de représenter pour leurs enfants. «Mon cher fils, écrivait une mère, je te dis au revoir car je ne peux plus rester à ta charge; toi tu peux gagner ta vie, moi je meurs avec le chagrin de la faire perdre à tout le monde»; «La vie est trop lourde à supporter, écrivait à son fils un ouvrier âgé, je m'en vais sans regrets; je te quitte pour l'inconnu, mais il ne peut être pire que mon état. Vive la République sociale, qui ne laissera pas mourir de faim ses enfants» (22).

«Une loi pour les morts», disaient les syndicats de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, rappelant par là que la probabilité d'atteindre «les vieux jours», ceux que délimitaient les règlements des régimes de retraite, le plus souvent entre 55 et 65 ans, était presque nulle. En effet, en 1908, soit deux ans avant l'adoption de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes, à peine le quart des manœuvres âgés de 35 ans et le tiers des ouvriers qualifiés du secteur privé avaient une chance de vivre jusqu'à 65 ans (23). On comprend dans ces conditions que les retraites n'ont pas été une des revendications les plus urgentes des luttes ouvrières. Comme le rappelait E. Barrault, député de tendance socialiste, lors des débats sur la création de la Caisse nationale des retraites pour la vieillesse : «Dans l'état actuel des choses, l'ouvrier n'ira pas à votre caisse de retraite; il n'ira pas, parce que pour préserver sa vieillesse de la disette, il ne voudra pas affamer impitoyablement sa virilité. Il n'ira pas parce qu'il est fidèle à ses traditions héréditaires; et selon la tradition, il vit au jour le jour; quand son père a vieilli tant bien que mal, il l'a nourri; quand il sera vieux à son tour, tant bien que mal il sera nourri par son fils et si ses enfants ne le peuvent pas, eh bien, à la grâce de Dieu» (24).

20—Lors de l'enquête effectuée en 1902 à la demande de la Chambre des députés auprès de l'ensemble des organisations ouvrières, paysannes et patronales sur le projet de loi relatif à la création de régimes de retraite, la très grande majorité des syndicats et des confédérations ouvrières manifestèrent leur hostilité non au principe de la mise en place des systèmes de retraite mais aux modalités prévues par le projet (âge de la retraite trop élevé, cotisations ouvrières, système de capitalisation, inégalité, etc.). En outre comme le déclare la Bourse du travail de Montpellier, «cette loi a pour effet de reculer l'échéance de la dette que la classe capitaliste doit à la classe ouvrière», cf. Chambre des députés, septième législature, *Impressions*, t. 1, n° 2660, p. 186.

21—R. Lenoir, *Transformations des rapports entre générations et apparition du troisième âge*, Paris, CEMS, 1977, t. 1, pp. 304-306. La très grande majorité de la population parisienne qui reçoit une aide régulière sont des personnes de plus de 60 ans (72 % des hommes et 64 % des femmes, cf. *Bulletin de l'Office du travail*, avril 1895, p. 226).

22—M. Proal, Les suicides par misère à Paris, *Revue des deux mondes*, 1^{er} mai 1898, cité par J. Lefort, *Les caisses de retraites ouvrières*, Paris, A. Fontemoing éd., 1906, t. 1, pp. 1-30.

23—Les calculs ont été effectués selon les directives de M. Desplanques, administrateur à l'INSEE, à partir des proportions moyennes de décès pour 1000 hommes vivants selon l'âge et la catégorie sociale; les chiffres sont tirés de l'étude de M. Huber, La mortalité suivant la profession d'après les décès enregistrés en France en 1908-1909, *Bulletin de la statistique générale de la France*, fascicule IV, juillet-août 1912, pp. 401-439.

Comme on le voit dans le cas des mineurs et des cheminots chez lesquels apparaissent les premières luttes pour la retraite à la fin du 19^{ème} siècle, l'intérêt pour les retraites est corrélatif de transformations qui ont modifié les structures du groupe familial et dont l'abaissement du nombre des enfants dans ces catégories constitue un bon indice.

Ainsi, chez les mineurs de Carmaux, la lutte pour les retraites a commencé en 1880 mais elle n'a pris une «ampleur considérable» qu'au début du 20^{ème} siècle, après l'intervention de la loi du 24 juin 1894 instituant un régime de retraite obligatoire en leur faveur (25). Parallèlement on observe, dans cette catégorie d'ouvriers dont le salaire ne devient véritablement la seule source de revenus qu'à la fin du 19^{ème} siècle, une baisse de près de la moitié du taux de fécondité et une diminution très sensible de la mortalité infantile. Cette restriction des naissances et cette attention nouvelle portée à la santé et à l'hygiène de l'enfance surviennent au moment de la généralisation de la scolarité primaire et de l'élaboration d'une réglementation protectrice du travail des femmes et des enfants (lois du 19 mai 1874 et du 2 novembre 1892). Elles constituent autant d'indices de la formation de la famille «moderne» qui tend à être centrée sur le ménage et sur les pratiques consummatrices.

A la différence de la famille bourgeoise, la famille ouvrière n'est pas fondée sur le «sentiment de l'enfance», les conditions qui le rendent possible, telles que la détention et la transmission d'un patrimoine étant ici absentes, mais plutôt sur un «sentiment de sécurité», comme l'attestent les efforts que les «hommes habitués à être chez eux» font pour acquérir à tout prix (et notamment au prix de l'extension de la définition de leur famille) une «maison», afin de se «mettre à l'abri» (26). La famille ouvrière trouvait en effet dans la maison l'élément matériel de son unification : outre qu'elle constitue le lieu des échanges entre les membres de la famille, les conditions mêmes de son acquisition, par le jeu des solidarités qu'elle exige, tendent à lier ceux qui ont participé à son achat comme le montre Rolande Trempé qui décrit les aides financières et matérielles des parents, des beaux-parents, de la fratrie, etc., auxquelles recourent les mineurs pour l'achat et la construction de leur maison avec les contreparties qu'elles impliquent, notamment les contrats de donation, l'hébergement des donataires et/ou le versement d'une pension (27).

La généralisation du salariat, le fait corrélatif que, selon l'expression de Marx, «la famille a été jetée sur le marché», et surtout l'absence de

24—Intervention de E. Barrault, Assemblée nationale législative, 10 juin 1850, *Le Moniteur*, p. 462.

25—Cf. R. Trempé, *op. cit.*, pp. 583-585 et pp. 608-616.

26—M. Anderson observe la même évolution en Angleterre au milieu du 19^{ème} siècle, dans certaines fractions des classes ouvrières qui trouvent dans le développement des cités industrielles les conditions d'une certaine stabilité d'emploi, de résidence et de logement favorisant le développement des relations entre générations et l'allongement de leur durée au-delà du départ, déjà plus tardif, des enfants, cf. M. Anderson, *Family Structure in Nineteenth Century Lancashire*, Cambridge, Cambridge University Press, 1971, pp. 55-61.

27—R. Trempé, *op. cit.*, pp. 263-278.

revenus propres lors des licenciements qui venaient sanctionner le déclin des forces physiques, ont contribué à faire percevoir, dans cette classe, l'entretien de la vieillesse comme une «charge». Toutefois, loin de traduire un «relâchement des liens familiaux», l'instauration des régimes de retraite s'inscrit dans le processus de constitution de la famille ouvrière. «Nous voulons assurer du pain à nous et à nos enfants dans notre vieillesse» : cette déclaration d'un des pionniers du syndicalisme minier citée par Rolande Trespé est explicite à cet égard. La retraite n'est pas revendiquée comme instrument d'indépendance financière par rapport aux enfants, mais au contraire comme le moyen de contribuer à la subsistance collective du groupe familial.

L'autonomisation de la gestion de la vieillesse

La gestion traditionnelle de la vieillesse met en rapport direct le vieillard et ceux qui le prennent en charge, l'évaluation du coût de cette prise en charge et les obligations qui en découlent faisant l'objet de négociations de personne à personne. Les systèmes de retraites constituent un nouveau mode d'entretien caractérisé par la médiation anonyme qu'opère désormais, entre les générations, une instance qui tend à s'interposer, ou mieux, à s'imposer, selon une logique et des moyens propres. Lors de l'instauration définitive des régimes de retraite s'est formé un système d'institutions et d'agents ayant pour fonction spécifique le traitement de la vieillesse. Jusque là, la vieillesse qui faisait l'objet d'une prise en charge institutionnelle n'était pas autonomisée comme classe d'âge, mais

concernait, en fait, une catégorie sociale comme le rappelle l'expression, pléonastique à l'époque, «vieillards sans ressources».

La mise en place des premiers systèmes de retraite obligatoires, à la suite des lois sur les assurances sociales de 1928-1930, et leur généralisation à toutes les catégories de salariés lors de la création de la Sécurité sociale en 1945, répondent à des transformations qui, comme l'extension du travail salarié, l'exode rural, etc. ont affecté les conditions de l'entretien de la vieillesse. En effet, la part relative des exploitations agricoles et des petites entreprises dont le capital assurait à leur détenteur les moyens d'une vieillesse en famille, les enfants qui succédaient à leurs parents les prenant le plus souvent en charge, n'a cessé de diminuer.

Ainsi en 1906, près de la moitié de la population active était composée de travailleurs indépendants (26,2 % de cultivateurs et 21,7 % de travailleurs isolés et de chefs d'entreprise) et il n'y avait qu'un peu plus d'un tiers (38,2 %) de salariés non agricoles; de 1936 à 1954, la part des travailleurs indépendants diminue, passant de 39,1 % à 33,1 % (les travailleurs indépendants non agricoles n'étant plus alors que 12,5 % et les cultivateurs 20,6 %) (28). La part du secteur agricole dans l'ensemble de la population active connaît une baisse encore plus sensible puisqu'elle passe de 42,7 % en 1906 à 35,6 % en 1936 et à 27,5 % en 1954 (29).

28 *Données sociales*, édit. 1974, Paris, INSEE, p. 22.

29 Pour la période 1906-1946 cf. M. Cahen, *Evolution de la population active en France depuis cent ans*, d'après les dénombrements quinquennaux, *Études et conjoncture*, mai-juin 1953, pp. 249-250, et pour 1954, M.G. Michal, *L'emploi féminin en 1968, Les collections de l'INSEE*, D. 25, p. 36. On se réfère aux chiffres du recensement de 1954, plus fiables que ceux du recensement de 1946, notamment pour les données relatives à la population agricole, cf. M. Febvay, *La population agricole française, structure actuelle et évolution*, *Études et conjoncture*, août 1956, pp. 707-739.

Tableau I — Évolution du taux d'activité professionnelle de la population âgée de 65 ans et plus (1906-1975)

	HOMMES					FEMMES				
	1906	1936	1954	1962	1975	1906	1936	1954	1962	1975
taux d'activ. prof. à 65 ans et plus (1)										
— sect. agricole	82	81	—	48,3	13,4	—	—	—	—	4,9
— sect. non agricole	49	35	—	20,8	10,0	—	—	—	7,5	4,5
— ensemble	66,2	53,7	36,2	24,2	10,6	37,8	20,8	13,3	11,3	5,0
taux d'activ. prof. entre 65 et 69 ans (2)	78	65,4	48,5	42,4	19,0	37,8	29,1	18,9	16,5	10,0
esp. de vie à 65 ans (3)	10,5	11,1	12,1	12,7	13,1	11,7	13,1	14,8	16,4	17,1

1—Pour 1906-1954, cf. J. Bourgeois-Pichat, *Perspective sur la population active européenne*, *Population*, 8, juil.-sept. 1953, p. 429 et p. 436 et J. Fourastié, *Les migrations professionnelles*, Paris, PUF, 1957, pp. 145-147. Pour 1962 et 1975, cf. Recensements de 1962 et 1975.

2—Pour 1906 et 1936, cf. J. Daric, *Vieillesse de la population et prolongation de la vie active*, Paris, PUF, 1948, p. 85. Pour 1954, 1962 et 1975, cf. Recensements de 1954, de 1962 et de 1975.

3—INSEE, *Annuaire statistique de la France 1977*, Paris.

Parallèlement à cette transformation des structures économiques qui tend à réduire l'intervention directe de la famille dans l'entretien de la vieillesse, s'accélère, avec le développement des grandes unités de production, la diffusion des techniques bureaucratiques de gestion et de rentabilisation de la force de travail dont la « mise à la retraite » — avec ou sans pension — est une des conséquences. Aussi le taux d'activité professionnelle aux âges les plus élevés diminue, en particulier dans le secteur non agricole : en 1906, 66,2 % des hommes âgés de 65 ans et plus travaillent contre 53,7 % en 1936 et 36,2 % en 1954 (30).

L'inactivité professionnelle aux âges les plus élevés se généralise au moment même où la proportion de vieillards augmente dans la population, en particulier en raison de l'allongement de la durée de la vie biologique. La part des personnes âgées de 65 ans et plus passe de 8,5 % en 1906 à 10,0 % en 1936 et à 11,5 % en 1954, le taux de survivants à 65 ans pour 10 000 individus nés vivants étant respectivement de 3 928, 5 365 et 6 946 et l'espérance de vie à 65 ans augmentant entre les deux dates extrêmes de 1,6 an pour les hommes (12,1 contre 10,5) et de 3,3 ans pour les femmes (14,8 contre 11,5). (*Annuaire statistique de la France, Résumé rétrospectif*, Paris, INSEE, 1966).

Les transformations qui ont modifié, pour une part, les fonctions du groupe domestique, notamment dans les classes moyennes, ont favorisé l'extension progressive des régimes de retraite à des catégories sociales autres que celles auxquelles ils étaient primitivement destinés. Ainsi la constitution du syndicalisme des cadres a-t-elle été liée à l'instauration de régimes de prévoyance. Il existait depuis longtemps des « unions » de cadres ou d'ingénieurs (l'Union des syndicats d'ingénieurs français, la Confédération des travailleurs intellectuels, etc.) mais ce n'est qu'en 1937 que la Confédération générale des cadres de l'économie fut créée en réaction aux accords Matignon de 1936 signés par le patronat et les seuls syndicats ouvriers. Dès sa création, cette organisation suscita la mise en place de régimes de prévoyance propres aux « cadres » : ainsi en 1937 est signée une première convention sur l'organisation d'un régime de prévoyance et de retraite entre l'Union des industries métallurgiques et minières (8 000 établissements occupant 900 000 salariés) et la Fédération nationale des syndicats d'ingénieurs.

Si les cadres se sont organisés principalement pour la défense de l'autonomie de leur système de prévoyance, et notamment de leur régime de retraite, la Sécurité sociale n'a pu être instaurée que grâce à la pression exercée par les organisations ouvrières dont les représentants étaient au gouvernement à la Libération. On ne saurait rappeler toutes les luttes que les syndicats ont menées contre les attaques à l'égard de la Sécurité sociale et des avantages qui lui sont liés. Il faut mentionner cependant les grèves particulièrement dures d'août 1953, déclenchées pour parer aux menaces d'une

élévation de l'âge de la retraite de certaines catégories de travailleurs du secteur public, qui sont révélatrices de l'intérêt grandissant porté par les classes populaires et les petites classes moyennes salariées à leur retraite. Cette réaction n'est sans doute pas étrangère à la création en 1955 des premiers régimes de retraite complémentaires pour les salariés non-cadres et en 1956 à celle du Fonds national de solidarité dont les objectifs sont d'améliorer les revenus des vieux des classes populaires (31).

La généralisation des régimes de retraite a pour effet de modifier le système des institutions qui prennent en charge la vieillesse, la gestion collective de cette dernière n'étant plus désormais celle du seul prolétariat. Tout d'abord, avec les caisses de retraite, ce sont de nouvelles institutions à l'importance financière croissante qui apparaissent ; mais les instances traditionnelles de l'entretien de la vieillesse indigente, l'aide sociale et le système hospitalier se transforment également sous l'effet, entre autres, du développement de l'assurance maladie. La distinction entre les institutions spécialisées dans la gestion de la vieillesse et celles qui sont chargées de la prise en charge de l'indigence s'est effectuée sans concertation et selon la logique propre à chacune d'entre elles : entre 1945 et 1960, le système hospitalier, la Sécurité sociale et même l'assistance sociale se dotent de réglementations et de services spécialisés dans l'entretien de la vieillesse, ce qui a pour effet de transformer la définition et le traitement de la population dont ces institutions ont la charge. Cette autonomisation n'a jamais été aussi marquée que dans les institutions qui rejetaient ce à quoi elles étaient traditionnellement vouées jusque-là, à savoir la gestion de l'indigence et de la misère avec lesquelles, dans les classes populaires, la vieillesse tendait à se confondre.

Le système hospitalier, en particulier, s'est développé en cherchant à exclure de son ressort l'hébergement des vieillards, par un double mouvement : d'une part en déplaçant les vieillards dans des établissements dits de « désencombrement », voire en les renvoyant chez eux, d'autre part, et en un second temps, en se réservant de prendre en charge, mais à titre exclusivement « médical », certaines personnes âgées soit dans un cadre thérapeutique normal soit dans des centres spécialisés en gériatrie. La spécialisation des hôpitaux dans les soins proprement médicaux, s'est accompagnée d'une critique systématique de l'inadaptation et du coût de l'hébergement des vieillards. Cette critique a été formulée par exemple, en 1956 par la Commission des problèmes médico-sociaux de la vieillesse de même que quelques années plus tard, dans les rapports administratifs sur la gestion de la vieillesse (32).

C'est ainsi qu'avec la réforme hospitalière de

30—J. Bourgeois-Pichat, Perspective sur la population active européenne, *Population*, 8, juil.-sept. 1953, p. 429 et p. 436 et J. Fourastié, *Les migrations professionnelles*, Paris, PUF, 1957, pp. 145-147.

31—En 1950, en effet, 45 % des personnes âgées de 65 ans et plus ne touchaient ni retraites, ni allocations des vieux travailleurs salariés, ni allocations des « économiquement faibles », cf. Enquête sur les ressources des personnes âgées, *Bulletin mensuel de statistiques*, supplément, juil.-sept. 1950, p. 275.

1958, les maisons de retraite et les hospices publics se trouvent classés au plus bas dans la nouvelle nomenclature des établissements hospitaliers qui sont d'ailleurs les seuls à ne pas être désignés comme «hôpitaux». Si l'entretien de la vieillesse reste de la compétence des institutions médicales, c'est au prix d'une transformation du traitement et, partant, de la définition de la population prise en charge : ainsi l'Assistance publique de Paris transfère en 1961 ses services d'assistance (assistance médicale, assistance à l'enfance, protection maternelle et infantile) aux bureaux d'aide sociale des communes de la région parisienne, mais conserve la gestion de certains hospices qu'elle entreprend de transformer en établissements de soins (c'est le cas, notamment de Bicêtre et de la Salpêtrière). Le système hospitalier rejette donc la gestion de la vieillesse indigente mais non les «soins» aux personnes âgées. La mise en place de services spécialisés en «gériatrie» tend à constituer la vieillesse comme un état quasi pathologique, ce qui permet du même coup de la replacer dans la sphère du traitement médical.

Cette réinsertion progressive n'aurait sans doute pas été possible sans le développement, bien que marginal, de recherches médicales qui, en même temps qu'elles constituent la vieillesse comme un objet d'études propre, contribuent à en faire l'objet d'une spécialité médicale. En effet, si le vieillissement organique a été très tôt un terrain d'étude et de recherche dans le champ médical (33), la gérontologie (ou la gériatrie, les deux termes étant confondus à l'époque) en tant que discipline autonome n'est apparue en France qu'après 1945. En outre, elle est restée, jusqu'à la fin des années 50, le fait de chercheurs relativement marginaux (34) dont les travaux n'étaient guère diffusés à l'extérieur, voire à l'intérieur du champ médical : les recherches qui, pour l'essentiel, portaient sur les aspects biologiques ou physiologiques du vieillissement sont publiées dans des revues professionnelles créées à partir de 1951 (*Bulletin trimestriel* du Centre d'étude et de la recherche gérontologique, devenu depuis la Société française de gérontologie) puis réunies vers 1955 dans des traités et des précis à l'usage des médecins (L. Binet, F. Bourlière et al., *Précis de gérontologie*, Paris, Masson, 1955). L'année 1957 voit la création du Centre de gérontologie Claude Bernard auquel l'Assistance publique de Paris fournira des locaux; en 1959 est fondée l'Association gérontologique de l'hôpital-hospice d'Ivry; enfin, dans les années 1958-1961, commencent également à paraître des ouvrages de vulgarisation de «gérontologie» dont les auteurs sont des spécialistes renommés dans leur discipline et dans le champ médical (Dr H. Destrem, *A la conquête du troisième âge*, Paris, Masson, 1958; Dr H. Pequignot et G. Rösch, *Notre vieillissement*, Paris, Fayard, 1960; L. Binet, *Gérontologie et gériatrie*, op. cit., etc.). Dès 1963 sont diffusés les premiers manuels de savoir-vivre explicitement destinés aux retraités (J.P. Baujat, *Comment se préparer à la retraite*, Paris, Ed. de l'entreprise moderne, 1963).

C'est au moment où vont s'accroître, avec la généralisation des systèmes de retraite complémentaires (1955-1961), les transferts financiers en faveur des personnes âgées que le système hospitalier et plus généralement le champ médical, se révèlent «prêts» à réintégrer le traitement de la vieillesse (et ceci d'autant plus que les effectifs de médecins ne cessent d'augmenter) mais selon leur logique propre, c'est-à-dire en tant que spécialisation médicale (35). A l'instar du système hospitalier, la Sécurité sociale a été amenée progressivement à autonomiser la gestion des pensions de retraite par rapport à celle des autres risques (maladie, accidents du travail, etc.) qu'elle assure également. Dès 1946, les caisses d'assurance vieillesse sont séparées des caisses d'assurance maladie et d'allocations familiales; en 1959 est instaurée une section spéciale «vieillesse» du Fonds national d'action sociale, etc. Ainsi, lors de la mise en place des régimes de retraite complémentaires et des premières réunions de la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, la Sécurité sociale se donne les moyens d'une «politique sociale» spécifiquement destinée aux personnes âgées (36).

En revanche les bureaux d'aide sociale interviennent auprès des «vieux» avec des moyens qui ne se distinguent pas de ceux qu'ils emploient habituellement en faveur des «indigents» c'est-à-dire de ceux-là mêmes qui échappent aux systèmes d'assurance. Ainsi, aussi bien les allocations (l'allocation spéciale, l'allocation supplémentaire du Fonds national de solidarité, l'allocation de loyer), que des mesures comme les services médicaux et ménagers à domicile, les placements en établissements, etc., d'abord prises en faveur des personnes âgées, ont par la suite été étendues à d'autres catégories dont la gestion était également confiée aux bureaux d'aide sociale, les infirmes notamment. De rares initiatives cependant instaurant des services spécialement destinés aux personnes âgées témoignent de l'apparition dans les bureaux d'aide sociale eux-mêmes de modes autonomes de prise en charge de la vieillesse des classes les plus défavorisées, tels ces 200 foyers-restaurants pour personnes âgées qu'ils gèrent directement en 1959.

Ce processus d'autonomisation de l'entretien de la vieillesse s'est déroulé, semble-t-il, sans concertation systématique. Peu de colloques, de rapports de commissions ou de numéros spéciaux de revues sont consacrés en effet au problème de la gestion de la vieillesse pendant la période qui a précédé l'apparition du discours et des institutions spécifiques au «troisième âge» (1945-1960). Jusqu'en 1960, quelques colloques sont organisés par des médecins, tel le symposium sur la biologie du vieillard par la Société française de biologie médicale en 1954. De même en 1956, une commission sur les problèmes médico-sociaux de la vieillesse est créée au Ministère de la santé publique. Ces rencontres rassemblent en général des professionnels de même formation et lorsqu'elles mettent en

32 Centre des hautes études administratives, *Le rôle et la mission de l'administration en face du problème de la prolongation de la vie humaine*, fév.-juil. 1960, pp. 22-23, et Commission d'étude des problèmes de la vieillesse, *Politique de la vieillesse*, Paris, La Documentation Française, 1962, pp. 232-235. Ce rapport est fréquemment dénommé rapport Laroque du nom du président de la commission.

33 Cf. L. Binet, *Gérontologie et gériatrie*, Paris, PUF, 1961, pp. 5-14.

34- Ainsi le Professeur Bourlière qui est agrégé de pathologie expérimentale n'est pas médecin des hôpitaux.

35 A. Chauvenet, *Médecine au choix, médecine de classe*, Paris, PUF, 1978.

36 M. Gaudmer, L'action sociale en faveur des personnes âgées. Rôle des caisses régionales de sécurité sociale et de la Caisse nationale de sécurité sociale, *Bulletin du service social des organismes de sécurité sociale*, 84, 1er trim. 1962, p. 9.

relation des spécialistes de disciplines différentes, les problématiques se juxtaposent. On le constate par exemple au niveau des commissions de travail réunies en 1948, lors des «trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population», par l'Alliance nationale contre la dépopulation. Cet organisme a fait appel principalement à des démographes et des statisticiens de l'INED et de l'INSEE et secondairement à des médecins, ces deux catégories de participants représentant respectivement la moitié et le quart des interventions, les autres émanant surtout de juristes et d'administrateurs. Dans les sections de «sociologie», de «démographie» et d'«économie politique», les communications des spécialistes de démographie et d'économie sont largement majoritaires. Les médecins sont en revanche de loin les plus nombreux dans le groupe sur le «vieillessement individuel». Il n'y a que dans la commission sur «l'organisation du travail» dont le thème ne constitue pas l'objet d'une spécialité scientifique autonome, que la répartition entre les deux catégories de disciplines est plus équilibrée. Quant aux représentants des institutions spécialisées dans la prise en charge de l'indigence, et donc de la vieillesse des classes populaires, le fait qu'ils ne participent pas à ces «journées» montre combien la démarche des nouveaux spécialistes de la vieillesse est éloignée du ressort traditionnel de l'action sociale. Il n'est pas jusqu'à ces médecins «sociaux» confrontés dans l'exercice de leurs fonctions aux conditions de vie misérables des vieillards des classes populaires qui ne soient absents, en tant que tels, de ces «journées» (37).

La problématique elle-même sur laquelle s'accordent les participants est étrangère à celle des institutions d'assistance : le «danger du vieillissement de la population» ou plus précisément, de «l'abaissement de l'âge de la retraite» constitue une préoccupation pour les responsables des nouveaux régimes de retraite, qui, par le biais des cotisations, répartissent la charge de l'entretien financier des retraités sur l'ensemble des générations «actives». Cette problématique du coût économique de l'entretien des retraités trouve dans les travaux des chercheurs de l'INED un lieu de production, de légitimation et de diffusion qui lui permet de dominer le champ des discours sur la vieillesse pendant toute la phase de mise en place des régimes de retraites, soit de 1946 à 1954. Ainsi, les deux premiers numéros de *Population* contiennent un article de Jean Daric sur «Le vieillissement de la population et la prolongation active» (*Population*, 1, janvier-mars 1946, pp. 69-78), et un article de

Paul Vincent, «Vieillessement de la population, retraites, et immigration» (*Population*, 1, avril-juin 1946, pp. 213-244). Les relations entre ces différents agents intéressés à la gestion de la vieillesse ne se sont constituées en un système relativement unifié qu'autour de l'enjeu qu'a représenté pendant les années 60, notamment avec le développement des systèmes de retraite complémentaires, la croissance considérable des fonds transférés par l'intermédiaire des institutions de gestion collective de la vieillesse. On aperçoit des indices de ce processus d'unification dans l'élaboration d'une «politique de la vieillesse», dans le développement de la gérontologie, reconnue comme une science pluridisciplinaire du vieillissement (38), enfin dans l'apparition de la notion de «troisième âge» au nom de laquelle de multiples actions sont menées en faveur des «personnes âgées» (clubs, vacances, etc.).

De la «vieillesse» au «troisième âge»

L'augmentation du transfert des fonds destinés à l'entretien de la vieillesse par le biais des systèmes de retraite est au principe de l'apparition de nouveaux agents qui, en retenant une part, trouvent dans cette position d'intermédiaires entre les générations, les moyens matériels et financiers de leur activité. L'affectation de ces fonds est un des enjeux des luttes que se livrent les différentes institutions par l'entremise desquelles ils sont redistribués après avoir subi un prélèvement par lequel les agents se rémunèrent. La généralisation des systèmes de retraite complémentaires à l'ensemble des salariés et l'augmentation du montant des cotisations (due aussi bien à l'élévation de leurs taux qu'à la hausse des salaires) ont considérablement accru les fonds que manipulent les spécialistes de la vieillesse : entre 1962 et 1974, alors que le nombre des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de plus d'un quart (26,4 %) et que le nombre des retraités a doublé, le montant des retraites et de l'aide sociale à la vieillesse a sextuplé.

Pour donner un ordre de grandeur de l'importance financière de ce nouvel enjeu, on peut rappeler que le montant de l'ensemble des retraites versées en 1974 — 103 718 millions de francs — représente à peine moins de la moitié du budget de l'État de la même année, qu'il est le double des crédits affectés à l'éducation et à la culture (qui sont les dépenses les plus importantes de l'État) et deux fois et demie plus élevé que les fonds destinés au secteur social, à la santé et à l'emploi. Cette augmentation du volume des retraites amène une transformation du système des institutions spécialisées dans l'entretien financier de la vieillesse, comme le montre l'importance croissante des pensions de retraite dans l'ensemble des dépenses vieillesse : les fonds transférés par le Régime général de la Sécurité sociale ont été multipliés par 7,8, ceux des régimes de retraite complé-

37 *Vieillessement de la population, Compte-rendu des trois journées pour l'étude scientifique du vieillissement de la population*, octobre 1948. Ces «journées» ont pour but d'attirer l'attention «sur le danger que le vieillissement de la population faisait courir... et sur les mesures à prendre pour en pallier les effets», cf. *op. cit.*, (fascicule I, p. 7). La lettre qui accompagnait l'envoi des comptes-rendus précise la nature de ce danger dans les termes suivants : «L'augmentation du nombre des vieillards, qui contraste avec la diminution du nombre des travailleurs jeunes, risque d'imposer à la population active une charge écrasante pour l'entretien des vieux et de condamner, par suite, ces derniers à la misère».

38 — P. Paillat, La recherche gérontologique : situation actuelle et perspectives, *Revue internationale des sciences sociales*, XV, 1968, 2, pp. 296-297.

Tableau II — Évolution du nombre de retraités, de la masse des retraites et des dépenses vieillesse entre 1962 et 1974 (1)

	1962	1974	1974/1962
nombre des retraités	régime général (CNAVTS)	2 426 040	3 900 957
	régimes complément.		
	— AGIRC (cadres)	195 180	434 921
	— ARRCO (salariés)	1 145 200	5 177 700
	— ensemble (régimes complémentaires)	1 340 380	5 753 621
	ensemble retraités	6 506 116	9 848 408
masse des retraites (en millions de francs)	régime général (CNAVTS)	3 785 900	29 727 711
	régimes complément.		
	— AGIRC (cadres)	1 132 874	6 181 636
	— ARRCO (salariés)	1 018 000	11 341 237
	— ensemble (régimes complémentaires)	2 150 874	21 357 881
	montant total des retraites	17 420 928	103 718 451
	total des dépenses vieillesse	22 576 000	108 650 274
part dans l'ensemble des dépenses vieillesse	régime général	16,7	27,3
	régimes complément.	9,5	20,6
	aide sociale	19,4	9,4
	nombre de pers. âgées de 65 ans et +	5 470 000	6 915 000

1—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1976*, t. 2, pp. 138-141, et M. Perrot, G. Banderier, S. Volkoff, Les revenus des personnes âgées, *Les collections de l'INSEE*, M. 46, mars 1976, p. 58.

mentaires par 9,9 (39). Alors que l'accroissement de la masse des retraites profite en premier lieu aux caisses de retraite complémentaires qui voient leur part, dans l'ensemble des dépenses vieillesse, passer, entre 1962 et 1974, de 9,5 % à 20,6 %, cette augmentation étant relativement moindre pour le Régime général de la Sécurité sociale (respectivement 16,7 % et 27,3 %), la part relative de l'Aide sociale dans l'ensemble des «dépenses vieillesse» par contre, a fortement diminué pendant cette période, passant de 19,4 % à 9,4 % de la masse des fonds transférés aux personnes âgées (40).

Mais cette extension des systèmes de retraite à l'ensemble des classes sociales tend à déplacer l'enjeu du champ des agents qui manipulent la vieillesse. A la généralisation des retraites correspond en effet ce qu'on pourrait appeler «la généralisation» de la problématique de la vieillesse qui n'est plus limitée à la prise en charge de l'indigence. Cette nouvelle problématique trouve en 1962 sa formulation dans le rapport Laroque sur «la politique de la vieillesse», au moment où se constitue l'Association des régimes de retraite complémentaire (ARRCO). Instituée auprès du Premier ministre, la Commission d'étude des problèmes de la vieillesse réunit autour de P. Laroque, président de la section sociale du Conseil d'État et principal responsable de la mise en place de la Sécurité sociale, les deux spécialistes du vieillissement les plus titrés et les plus renommés : F. Bourlière, titulaire de la première chaire de gériatrie à la Faculté de médecine de Paris et A. Sauvy, Professeur au Collège de France, qui ont participé à la plupart des colloques sur le vieillissement depuis le premier d'entre eux (les «Journées scientifiques sur

L'importance du prélèvement

Selon les régimes, les caisses de retraite prélèvent, pour leur fonctionnement, de 3 % à 8 % sur la masse des cotisations qu'elles sont chargées de recueillir : en 1975, ce prélèvement était de 1 183 millions de francs pour la Caisse nationale d'assurance vieillesse (CNAVTS) et de 1 022 millions de francs pour l'Association des régimes de retraites complémentaires (ARRCO) (1). En outre, et c'est surtout le cas des régimes complémentaires, des réserves sont obligatoirement constituées, qui s'élèvent en 1974 à 7,55 milliards pour l'ARRCO et à 5,66 milliards pour l'Association des institutions de retraite des cadres (AGIRC).

C'est avec le montant de ce prélèvement que sont rémunérés une partie des agents du champ de la gestion de la vieillesse : en 1974 plus de 20 000 personnes étaient employées par les caisses de retraite, soit un agent pour 1 000 affiliés (2) et près de 150 000 personnes, semble-t-il, prenaient en charge l'ensemble des retraités et des vieillards (caisses et maisons de retraite, hospices, associations, clubs, bureaux d'aide sociale, etc.) (3).

La redistribution du montant des cotisations ne s'effectue pas seulement sous forme de pensions, mais aussi sous forme de services dits «sociaux», les sommes affectées à ces derniers variant selon les régimes. Ainsi, le fonds social de la CNAVTS est alimenté par un prélèvement sur les cotisations qui ne peut dépasser statutairement 0,84 %, ce plafond étant de 3 % pour les régimes complémentaires : le montant des fonds sociaux de la CNAVTS était, en 1974, de 244 millions (plus 41 millions de majorations de retard), celui de l'AGIRC, de 160 millions, etc. De l'ensemble des fonds recueillis en 1974, la part qui est reversée sous forme de pensions de retraite est de 74,3 % pour l'ARRCO et de 85 % pour l'AGIRC.

39—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1976*, t. 2, pp. 138-141.

40—Rapport sur les comptes de la nation de l'année 1974, *Les collections de l'INSEE*, C. 33-34, t. 2, p. 106, et M. Perrot, G. Banderier, S. Volkoff, Les revenus des personnes âgées, *Les collections de l'INSEE*, M. 52, mars 1976, p. 5.

1—Ce qui représente 3,19 % de la masse des cotisations pour la CNAVTS et 6,5 % pour l'ARRCO. Cf. J.F. Chaudelat et D. Hossard, *Les systèmes de retraite en France*, Paris, La Documentation française, 1976, p. 23 et p. 57.

2—Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1975*, p. 26.

3—J. Carette, *Savoir vieillir*, Paris, Éditions du Jour, 1975.

le vieillissement», 1948), quand ils n'en ont pas été eux-mêmes les promoteurs. Font en outre partie de cette commission le président directeur général d'une compagnie d'assurances, le commissaire général adjoint au Plan, plusieurs spécialistes des sciences sociales qui se voient confier la responsabilité d'enquêtes sur les différents aspects des conditions de vie des personnes âgées (P. Chevy, directeur adjoint de l'INSEE, L. Chevalier, professeur au Collège de France, P. George, professeur à la Sorbonne, ainsi que J. Fourastié, professeur au Conservatoire national des arts et métiers). En plus des représentants des différents ministères concernés (santé, travail, construction, agriculture), la commission a consulté les dirigeants de la Sécurité sociale, des délégués d'œuvres privées, des responsables d'associations de travailleurs sociaux et des porte-parole d'organisations patronales et syndicales. Si les mesures visant à «l'amélioration du sort des gens âgés», pour reprendre l'intitulé d'un colloque organisé en 1953 (41), s'adressaient avant tout aux vieillards des classes populaires, la «politique de la vieillesse», avec le rapport Laroque, s'applique «non seulement aux personnes âgées les plus démunies... mais aussi à l'ensemble de la population âgée» (p. 215) et passe de l'entretien de la vieillesse indigente à «l'insertion des personnes âgées dans la société» (p. 9).

On ne saurait réduire la portée de ce rapport aux seules propositions qu'il contient, la plupart d'entre elles ayant déjà été formulées, voire appliquées, avant sa parution. Ainsi, lors du colloque de 1953 sur «l'amélioration du sort des gens âgés», la plupart des mesures préconisées dans le rapport Laroque avaient déjà été présentées par un inspecteur divisionnaire de la population (42). Dans sa communication, ce dernier avait mis l'accent sur la nécessité d'éviter l'hospitalisation des personnes âgées, de favoriser la construction de «logements spéciaux» et de «foyers» pour les vieillards (p. 326), d'assurer des services de «soins à domicile», de «former des infirmières et des assistantes spécialisées» (p. 327), de spécialiser les établissements (p. 329), et même de dispenser «l'enseignement d'une technique spéciale et assez nouvelle, la gériatrie» (p. 331). De même, de nombreuses dispositions prises avant 1962 en vue d'éviter la «ségrégation des personnes âgées» annoncent les orientations de ce rapport. L'institution d'une allocation compensatrice des augmentations de loyers, la création de foyers-restaurants gérés par des municipalités, la mise en place de services ménagers à domicile au titre de l'aide médicale, l'hébergement dans des foyers-logements, etc., sont autant de solutions aux «problèmes de la vieillesse» préconisées par le rapport Laroque mais qui avaient reçu un commencement d'application avant sa publication (43). La nouvelle problématique de la vieillesse n'apparaît toutefois dans ces mesures antérieures au rapport Laroque qu'en filigrane. Si l'on analyse, par exemple, le vocabulaire utilisé lors

du colloque de 1953, on observe que les participants continuent de se référer à la terminologie de la gestion traditionnelle de la vieillesse, en recourant à des expressions comme celles de «vieillards», de «gens âgés», de «foyers», etc.; les solutions elles-mêmes concernent plus particulièrement les problèmes posés aux institutions de la prise en charge de la vieillesse des classes populaires (insuffisance des ressources, promiscuité dans les hospices, etc.). Il revient au rapport Laroque d'en donner une formulation générale en faisant de «l'adaptation (des équipements) sans ségrégation» le principe commandant «toute politique de la vieillesse» (44). Bref, ce qui distingue ces deux discours sur la vieillesse, c'est moins le contenu de l'analyse et des propositions d'action qui en découlent, que ce qu'on pourrait appeler la «montée de la problématique». On le voit notamment dans la différence de ton entre les deux discours (modeste pour le premier, impérieux pour le second), mais aussi dans la généralisation des solutions élaborées au coup par coup par des praticiens de l'action sociale pour remédier à la misère qui accompagne plus particulièrement la vieillesse ouvrière et que le rapport Laroque étend désormais à toutes les «personnes âgées». Ce qui n'était dans les années 50 qu'une idéologie «privée» ayant cours seulement chez quelques praticiens de l'action sociale (45) devient une idéologie publique disposant de la force de l'officiel et des moyens financiers des caisses de retraite. La Commission Laroque, sans doute parce qu'elle a réuni les personnalités les plus renommées en ce domaine et qu'elle a interrogé l'ensemble des agents (auditions, questionnaires) intéressés à la gestion de la vieillesse, a favorisé la constitution du champ en donnant une expression officielle à ce qui n'existait jusque là que sous la forme d'actions et de discours isolés. Cette consultation collective, la première de ce genre, a donné à ces différents agents agissant en ordre dispersé l'occasion et le moyen de s'unifier autour d'une problématique («la ségrégation des personnes âgées») qui était déjà la problématique, mais implicite, à partir de laquelle ils fonctionnaient. C'est à partir de cette sorte de refoulement des fonctions peu prestigieuses d'assistance aux pauvres qui étaient à l'origine de la définition traditionnelle de la

41—L'amélioration du sort des gens âgés, *Collection Informations sociales*, UNFAC, n° 5 et 6, 1953.

42—A. Gosset, Les vieillards en établissements hospitaliers, *Collection Informations sociales*, loc. cit., pp. 318-322.

43—J. Ceccaldi, Données sociales du problème des personnes âgées en France, *Revue de l'aide sociale*, 3, 1958, et J.M. Arion, L'aide sociale aux personnes âgées, *Revue française de gérontologie*, avril 1960.

44—Commission d'études des problèmes de la vieillesse, *op. cit.*, p. 9. Parallèlement aux initiatives des gestionnaires traditionnels de la misère populaire, certaines caisses de retraite complémentaires de cadres commençaient à proposer à leurs allocataires des services assurant, en plus de leur entretien matériel et financier, les moyens d'occuper leur temps. A cet effet, des résidences de vacances sont aménagées, des croisières sont organisées, etc.

45—Il semble que l'expression «troisième âge» ait été employée pour la première fois en 1956 par le Dr Huet, lorsqu'il exerçait des responsabilités municipales. De même une des premières «résidences» pour personnes âgées (logements individuels et services collectifs) a été construite à Lyon en 1959 à l'initiative d'une assistante sociale adjointe au maire pour les questions sociales.

Illustration non autorisée à la diffusion

De l'hospice à la résidence

Comme les systèmes de retraite, le recours à des établissements spécialisés dans la prise en charge de la vieillesse s'est généralisé à toutes les classes sociales et notamment aux classes supérieures, ainsi que l'atteste la multiplication des « villas », « résidences » et autres « cliniques », plus particulièrement destinées à recevoir les personnes âgées de ces classes. Par leur localisation (souvent proche du centre des villes ou des lieux de vacances habituellement fréquentés, comme la côte d'Azur, par les membres des classes supérieures), par leur volume (rarement plus de 60 logements), par leur architecture qui les apparente à des hôtels de luxe, ces établissements se distinguent systématiquement de l'hospice de vieillards, bien sûr, mais également de la maison de retraite. Le dépouillement et la sobriété de l'aménagement des studios individuels des foyers-logements pour les retraités des classes moyennes s'opposent aussi bien à la promiscuité et à l'entassement des salles communes des hospices de vieillards (dortoirs, réfectoires, galeries,

etc.) qu'au confort des appartements de grand luxe des résidences avec, dans leur salon, le mobilier de famille et la décoration traditionnelle des pièces de réception propres au logement des classes supérieures. Outre l'individualisation (studio-appartement de deux pièces pour chaque locataire) et la personnalisation (téléphone, meubles appartenant au résident, etc.) de l'espace privé, les établissements qui accueillent les membres âgés des classes supérieures offrent des services dont l'usage est laissé facultatif, comme la restauration, l'aide domestique ou même, dans certains cas, l'animation. C'est aussi par l'offre en services médicaux (plus ou moins intégrés à l'établissement lui-même) que ces établissements se distinguent à la fois de l'hospice et de la résidence non spécialisée. Certains disposent d'un personnel spécialisé et d'équipements médicaux ou, comme ce centre de gériatrie financé par une caisse de retraites de cadres, de « services de rééducation fonctionnelle et psychologique qui peuvent laisser espérer un retour à la vie habituelle » (Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres, *Action sociale*, p. 35).

vieillesse, que s'est structuré progressivement un champ d'agents spécialisés dans la gestion de la vieillesse avec à un pôle le bureau d'aide sociale et l'hospice et à l'autre, la caisse de retraite des cadres et le «centre de gériatrie».

On ne saurait mieux décrire ces nouveaux établissements de traitement collectif de la vieillesse – le plus souvent financés par des caisses de retraite, des associations privées ou des communes – que sont les clubs et les foyers-logements qu'en les comparant à ce à quoi ils s'opposent objectivement à savoir l'ouvroir et l'hospice. Par exemple dans une commune de la banlieue parisienne, les salles où se réunissaient, une ou deux fois par mois, les vieilles du quartier se trouvaient le plus souvent en retrait, au fond d'une cour ou dans un étage supérieur. Tout y rappelait la désolation, au double sens de solitude et de vétusté : ces salles étaient sombres, mal chauffées, le plus souvent inconfortables (des bancs en bois, des chaises et des tables pliantes), etc., bref des sortes de débarras dans lesquels était entreposé dans le désordre tout ce dont l'institution n'avait pas régulièrement besoin.

Les clubs, au contraire, donnent de plain-pied sur la rue et de vastes baies vitrées de verre fumé tamisent, à l'intérieur, la lumière, créant ainsi une ambiance feutrée. Une moquette couvre l'ensemble des deux ou trois grandes pièces dont ils se composent, amortissant les bruits que provoquent les rares déplacements des habitués. Des fauteuils ou des chaises confortables sont distribués autour de tables recouvertes de nappes, etc. Les murs sont peints ou tapissés de couleurs claires et vives. Bref, ces établissements ressemblent, à la qualité des matériaux et des meubles près, à ces clubs et à ces salons de thé où se rencontrent les membres des classes supérieures. Cette atmosphère de calme et de bien-être, aucun éclat de voix, aucune extravagance ne sauraient venir la briser. Les activités d'animation proposées aux membres des clubs se différencient également de celles que mettaient en œuvre les institutions traditionnelles de prise en charge de la vieillesse des classes populaires : la «sortie», la «conférence», la «visite» se substituent au «canevas», au «tricot», et au «crochet», etc.

Dans la même logique, le personnel «social» des caisses de retraite, notamment des caisses complémentaires, se distingue de celui des bureaux d'aide sociale, certaines caisses de cadres évitant par exemple de recruter des assistantes sociales pour assumer des fonctions de «délégue sociale» parce qu'elles estiment que les «cadres» n'attendent de leur part ni assistance – «assistance publique» – ni «aide» – «aide sociale» – mais seulement, le cas échéant, une «présence» et un «soutien». De même, c'est dans «la réalisation de projets établis selon des conceptions nouvelles rompant avec la formule de l'hospice», qu'une part des fonds sociaux de la Caisse nationale d'assurance vieillesse ont été investis dès le début des années 60 (46).

Le «troisième âge» est moins un âge qui vient s'interposer entre l'âge mûr et la vieillesse que la négation de la vieillesse. Cette autonomie se marque jusque dans les couples d'opposition qui sont contemporains de la constitution du système d'agents spécialisés dans la prise en charge de la vieillesse : troisième âge/vieillesse, retraite active/retraite passive, foyer-logement/hospice, animateur/assistante sociale, gérontologie/aide sociale, individuel/collectif.

Définir, en inversant simplement les signes, la vieillesse «comme une nouvelle jeunesse», le «troisième âge» comme «l'âge des loisirs» et la «retraite» comme une «retraite active», bref imposer l'idée que la vie «commence à soixante ans», c'est favoriser la venue de nouveaux agents

notamment des spécialistes en sciences sociales et des animateurs nombreux à chercher un emploi, qui trouvent dans cette représentation de la vieillesse et dans le système des institutions dont elle est le produit, les moyens d'exercer une activité professionnelle et qui, objectivement intéressés à cette définition, contribuent en retour à l'imposer.

Les 3/4 du personnel de la Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics, soit 1 500 agents sur 2 000 s'occupent de la gestion des œuvres sociales. Ce cas est toutefois exceptionnel; il n'en reste pas moins que les caisses, en général, financent, directement ou indirectement, un personnel spécialisé dans la gestion et l'animation des retraités. Ainsi, la composition du service social de la Caisse de retraite interentreprises est passée de 1957 à 1975, d'une personne vacataire (assistante sociale) à 29 personnes à plein-temps (dont 9 assistantes sociales).

Les transformations des rapports entre générations

Mais cette nouvelle représentation de la vieillesse n'aurait sans doute pas connu une telle diffusion si elle n'avait correspondu à de nouvelles demandes de prise en charge, comme le montrent la multiplication et la différenciation des formes de traitement des personnes âgées depuis la fin des années 60. Si les établissements d'hébergement traditionnel subsistent et même se développent, il reste qu'apparaissent de nouvelles institutions spécialisées dans l'entretien de ce qu'il est convenu d'appeler le «troisième âge». Il s'agit de «clubs», «résidences» et «universités» dont l'objet principal est d'assurer aux personnes âgées des soins culturels et psychologiques (47).

Le taux d'hébergement des personnes âgées n'a cessé, en effet, de s'élever malgré la mise en œuvre de mesures visant à les «maintenir à domicile» : entre 1954 et 1974 ce taux passe, pour les personnes âgées de 60 ans et plus, de 21,2 % à 30,6 %, soit une augmentation relative de 44,3 % (48). Le développement de la capacité d'hébergement des hospices et des maisons de retraite – le nombre de lits passe de

47 Cette étude s'appuie sur des travaux menés avec Patrick Champagne sur les transformations des rapports entre générations, notamment dans la famille paysanne, et ses effets sur le développement des institutions de traitement collectif de la vieillesse.

48 J. Devouassoux-Merakchi et D. Martin, La population des hospices et des maisons de retraites, *Statistiques et commentaires*, 6, 1975, p. 9. Cette augmentation concerne toutes les catégories d'âge des classes susceptibles d'être hébergées dans ce genre d'établissement, mais plus particulièrement les plus âgées. Ainsi la proportion de personnes âgées de 65 à 74 ans, catégorie d'âge qui fait l'objet des mesures d'un «programme finalisé» passe de 1968 à 1974 de 16,8 % à 18,3 % (*ibid.*, p. 9). En effet un «programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées» a été adopté par le Parlement en juillet 1971 (loi du 15 juillet 1971). Son objectif est de «stabiliser la population âgée de 65 à 74 ans hébergée en maison de retraite ou en hospice», cf. J.L. Keene, Le programme finalisé pour le maintien à domicile des personnes âgées, *Revue française des affaires sociales*, janv.-mars 1972, pp. 65-71.

Illustration non autorisée à la diffusion

Les universités du troisième âge

C'est en 1973, à Toulouse, qu'a été inaugurée la première «université du troisième âge» ; on en compte aujourd'hui une trentaine. Ce sont surtout les cadres moyens et supérieurs, les enseignants (du secondaire et du primaire), le personnel paramédical et les employés qui sont inscrits dans ces universités. Ainsi, à Toulouse, parmi ceux qui participent aux activités de l'université du troisième âge, 39 % sont d'anciens cadres moyens et des retraités de l'enseignement et 18,2 % ont été des cadres supérieurs et des membres des professions libérales, 14,2 % des employés et des membres des professions paramédicales et 19 % n'ont pas exercé de profession ; seuls 2,6 % ont été des commerçants et des artisans et 6 % des ouvriers ou des gens de maison (1).

Les programmes d'activités des «universités du troisième âge» trahissent l'ambiguïté de ces organismes qui se veulent à la fois des institutions de «formation» (ils dépendent souvent des instituts de formation permanente rattachés aux universités)

et d'animation. Ainsi, l'université du troisième âge de Nanterre, créée en 1975, organise, en plus des cours magistraux auxquels les retraités peuvent assister (cours de français, d'ethnologie, de géographie, d'histoire, d'études théâtrales), des conférences sur les thèmes les plus variés (la Côte d'Ivoire, la lutte contre le vieillissement, l'univers de Vermeer, la psychologie de l'enfant, le dernier Goncourt, le droit des consommateurs). A cet «enseignement» s'ajoutent des cours de gymnastique et de natation et des activités organisées par le centre culturel de l'université (poterie, émaux sur cuivre, peinture sur soie, tissage).

1—P. Vellas, L'université du 3ème âge de Toulouse, *Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse*, t. XXII, fasc. 1 et 2, 1974.

270 800 à 353 678 entre 1963 et 1974 (49) — a sans doute concerné surtout les catégories sociales qui fréquentaient déjà ces établissements, c'est-à-dire les fractions inférieures des classes populaires (salariés agricoles, personnel de service, manœuvres et ouvriers spécialisés) (50); mais il affecte aussi les retraités des classes moyennes, voire ceux des classes supérieures, pour lesquels ont été conçues et réalisées ces nouvelles formes d'hébergement que sont les «foyers-logements» et les «résidences»: en 1969, moins de la moitié des personnes hébergées en foyers-logements (46,4 %) appartiennent aux classes populaires, 18,8 % étant des artisans et commerçants, 15,2 % des employés et 9,7 % des cadres moyens et supérieurs (51). Ce type de logement s'est multiplié, surtout depuis 1970, leurs occupants passant de 23 131 en 1969 à plus de 80 000 en 1978 (52).

L'accroissement de la capacité d'hébergement des personnes âgées s'est accompagné de l'apparition de «clubs» et d'«universités» du «troisième âge». Selon le Secrétariat d'état à l'action sociale, ces clubs, dont la création remonte pour la plupart à 1970 et après (53), étaient en 1978 au nombre de 10 000 environ et comptent entre 700 000 à un million d'adhérents, soit plus du double de la population hébergée; plus récentes (la première a été fondée en 1973), les quelques trente «universités du troisième âge» accueillent, en 1977, 7 000 personnes âgées environ, pour la plupart anciens cadres moyens ou supérieurs (54).

Ces nouvelles institutions tendent à intervenir plus tôt dans la prise en charge collective de la vieillesse. On trouve des indices de cette précocité dans les résultats d'une enquête effectuée dans l'ensemble des institutions de traitement de la vieillesse d'une commune de la banlieue parisienne: 63,8 % des membres des clubs ont moins de 75 ans alors que 45,6 % des pensionnaires des hospices et 42,2 % des locataires de foyers-logements sont entrés dans leurs établissements respectifs avant 75 ans (55). De même, les personnes qui fréquentent «les universités du troisième âge» sont en général relativement moins âgées que celles qui sont hébergées en maisons de retraite, près des 3/4 des personnes inscrites à l'université du troisième âge de Toulouse ayant, par exemple, moins de 70 ans.

Sans doute l'intervention relativement précoce des institutions du troisième âge correspond-elle à l'abaissement de l'âge de la retraite qui s'est poursuivi avec la mise en place des régimes de retraite complémentaires, voire, depuis

1970, des régimes de pré-retraite. En 1954, 36,2 % des hommes de 65 ans et plus exercent une profession; cette proportion tombe à 10,6 % en 1975 (les pourcentages pour les femmes étant respectivement de 13,3 % et 5,0 % en 1975). Non seulement, la part des personnes âgées qui travaillent diminue sensiblement mais la proportion de celles qui prennent leur retraite plus «jeunes» s'accroît: alors que 48,5 % des hommes âgés de 65 à 69 ans étaient en activité en 1954, ils ne sont plus que 19,0 % en 1975, les proportions correspondantes pour les femmes étant respectivement de 18,9 % en 1954 et 10,0 % en 1975 (56). Cet abaissement de l'âge de la retraite a concerné toutes les catégories sociales et en particulier les «cadres» pour lesquels l'âge de la cessation de toute activité professionnelle est passé entre 1950 et 1972, de 68 ans et 5 mois à 65 ans et 11 mois (57).

Si l'on ne peut réduire l'apparition du «troisième âge» à une sorte de manipulation des besoins à laquelle concourraient l'ensemble des agents intéressés par l'entretien de la vieillesse (nouvelle définition de la vieillesse, apparition d'une «vulgate gérontologique», institutions spécialisées, etc.), c'est que l'essor et la précocité de la prise en charge des personnes âgées par ces institutions résultent aussi des changements qui ont affecté les rapports entre les générations. Ces modifications sont liées à la transformation du mode de reproduction sociale et du changement de la position du groupe domestique dans les mécanismes de reproduction (58). Nombre de domaines qui étaient traditionnellement du ressort de la famille et qui contribuaient à la faire exister comme groupe se sont trouvés progressivement délégués à des institutions et un personnel spécialisés. Ainsi le gardiennage et l'éducation des enfants sont confiés dès le plus jeune âge à l'école; l'accès des jeunes au marché du travail est assuré de plus en plus par la voie du concours ou par des agences de placement; les vacances «organisées» sont une solution alternative aux vacances «familiales», les prêts aux jeunes ménages peuvent être consentis par des institutions financières, etc. Un tel transfert tend à limiter, pour une part variable selon les classes sociales, le pouvoir que les parents possèdent sur leurs enfants.

On ne peut donner de ces transformations qu'une représentation approchée, car c'est toute l'histoire de la famille depuis le développement du capitalisme qui est ici en question. Toutefois, on peut en rappeler quelques indices synchrétiques mais qui sont toujours ambigus dans la mesure où ces changements ont affecté différemment les classes sociales et se sont déroulés dans chacune d'entre elles selon une logique propre qu'on ne saurait retracer ici. Ainsi l'abaissement de l'âge au mariage — 61,8 % des hommes nés en 1943 se sont mariés à 25 ans et moins contre

49—Statistiques du Ministère des affaires sociales et de la santé publique.

50—A. et A. Mizrahi et D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, Credoc, 1977, p. 28.

51—C. Collot, Les personnes âgées en logement foyer, in *Habitat et Troisième âge, Documents d'information et de gestion*, juil. 1970, p. 154.

52—Pour les chiffres de 1969, cf. Caisse nationale d'assurance vieillesse des travailleurs salariés, *Recensement des réalisations immobilières en faveur des personnes âgées*, Paris, s.d., *passim*. Pour ceux de 1978 cf. A. Gilette, *Votre commune et les personnes âgées*, Paris, Ed. du Moniteur, 1978, p. 64. Si 90 % des hospices et 60 % des maisons de retraite publiques ont été construits avant 1945, 96 % des logements-foyers et toutes les autres formes d'hébergement (village-retraite, résidence) ont été ouverts après 1960, (cf. CNAVTS, *loc. cit.*)

53—Cf. Collot et H. Lebris, *Etude sur les clubs des personnes âgées en France*, Paris, Centre international de gérontologie sociale, 1974, pp. 9-11.

54—Cf. par exemple P. Vellas, L'université du 3ème âge de Toulouse, *Annales de l'université des sciences sociales de Toulouse*, t. XXII, fasc. 1 et 2, 1974.

55—R. Lenoir, *op. cit.*, t. 1, p. 166.

56—Recensements de 1954 et de 1975.

57—Statistiques de l'Association générale des institutions de retraite des cadres. L'abaissement de l'âge de la retraite semble avoir surtout concerné les cadres moyens comme l'atteste la très forte diminution de la proportion de ceux d'entre eux qui sont âgés de 65 ans et plus dans la population active de leur catégorie: elle passe en effet, entre 1954 et 1968 de 4,26 % à 1,9 % contre respectivement 3,84 % et 3,34 % pour les cadres supérieurs (Recensements de 1954 et 1968).

58—Cf. P. Bourdieu, L. Boltanski et M. de Saint Martin, Les stratégies de reconversion, *Information sur les sciences sociales*, 12 (5), 1973, pp. 61-113.

53 % pour les générations nées en 1931 – est lié à la généralisation du salariat qui tend, sous ce rapport notamment, à favoriser l'autonomisation des générations : alors que, dans le cas d'une entreprise familiale, le successeur potentiel doit attendre pour s'installer et se marier que les parents acceptent de se retirer – 64 % des agriculteurs étaient encore célibataires à 25 ans contre 34 % des ouvriers et 37 % des employés –, l'accès au marché du travail salarié et au statut d'«adulte» qu'il implique est, par contre, relativement indépendant de l'âge des parents et peut avoir lieu très tôt dans le cycle de vie (59). En outre le mariage s'accompagne de plus en plus d'une séparation du ménage des enfants de celui des parents : alors que 52 % seulement des couples mariés entre 1920 et 1936 s'installaient dans un nouveau logement au moment de leur mariage, cette proportion est de 67 % pour les couples mariés entre 1970 et 1972 (60); aussi la proportion des personnes âgées de 60 ans et plus vivant avec au moins un de leurs enfants est passée de 38 % en 1956 à 25,8 % en 1969 (61), cette relative autonomie des différentes générations au sein de la famille ayant été facilitée par le développement du marché immobilier qui s'est traduit par une diminution de la pénurie de logements, et par l'élargissement des possibilités de crédit permettant aux jeunes ménages de certaines catégories sociales d'accéder à la propriété d'un logement indépendant. Ces transformations qui ont affecté les rapports de force entre générations dans la famille apparaissent en particulier dans l'évolution des comportements patrimoniaux (62). L'augmentation et la précocité des donations entre parents et enfants sont particulièrement significatives à cet égard : les donations que les membres des classes possédant un patrimoine consentent sous forme d'argent lors du mariage des enfants semblent s'être fortement accrues en l'espace d'une dizaine d'années : 54 % des hommes mariés après 1964 déclarent avoir reçu une aide des parents et/ou des beaux-parents et 35 % d'entre eux une aide financière, contre seulement 43 % et 26 % respectivement, pour les hommes mariés avant 1951 (63).

Derrière la constitution du «troisième âge», c'est tout le cycle des échanges entre générations dans la famille qui est en cause. Le passage d'un mode de transmission selon lequel les rapports entre générations sont directement contrôlés par les individus, à un mode où l'accès aux systèmes de positions et de biens se fait de plus en plus par la médiation de diplômes et de concours, a pour effet de transformer l'enjeu des relations entre les enfants et les

59 - L. Roussel, *Le mariage dans la société française*, Paris, PUF, 1975, p. 79.

60 - H. Bastide et A. Girard, Mobilité de la population et motivations des personnes; une enquête auprès du public, *Population*, 3, mai-juin 1974, pp. 579-607.

61 - Pour 1956, cf. Enquête par sondage sur les conditions de vie des personnes âgées, *Bulletin hebdomadaire de statistiques*, 431, 4 août 1956. Pour 1969, cf. C. Collot, Habitat et troisième âge, *op. cit.*, p. 58.

62 A. Babeau et D. Strauss-Kahn ont décrit la transformation du mode de constitution du patrimoine dans deux générations à dix ans d'écart. La constitution du patrimoine de la cohorte la plus âgée (37 ans en 1949) reste encore traditionnelle : les ménages touchent, jeunes, un héritage relativement important, le taux de croissance du patrimoine étant de ce fait élevé entre 37 et 45 ans (19,5 %). Le processus d'accumulation du patrimoine de la génération plus jeune (27 ans en 1949) est différent; entre 27 et 37 ans, le patrimoine s'accroît très fortement (36 %) grâce à un large recours à l'endettement immobilier, puis entre 37 et 45 ans le rythme de croissance du patrimoine reprend grâce aux héritages, cf. A. Babeau et D. Strauss-Kahn, *La richesse des français*, Paris, PUF, 1977, pp. 126-129.

63 L. Roussel, Attitudes des diverses générations à l'égard du mariage, de la famille et du divorce en France, *Population*, n° spécial, juin 1971, p. 129.

Les Dix Commandements de la vieillesse

La gérontologie tend à constituer comme légitimes des pratiques qui résultent de la transformation des rapports de force entre générations dans la famille. Le développement et l'extension des modes de prise en charge collective de la vieillesse se sont accompagnés de la constitution d'un «savoir-vieillir» que diffusent, depuis le début des années 60, des ouvrages et des revues destinés aux personnes âgées et, plus récemment, la presse non spécialisée. Aux injonctions de la morale traditionnelle sur le respect et l'obéissance dûs aux vieillards, la vulgate gérontologique substitue des prescriptions invitant les personnes âgées au renoncement et à l'abnégation. Tels ces «commandements» publiés dans la revue *Gérontologie* :

«2-Parle le moins possible de tes douleurs et de tes troubles de santé. Dis-toi bien qu'ils n'intéressent personne. Si tu en parles, tu ennuias les gens. Ils t'écouteront d'un air apitoyé, en pensant à autre chose, et se hâteront de te quitter. Mais parle-leur de leur propre santé, de leurs enfants, de leurs affaires, tu les verras tout de suite intéressés. Ils s'épancheront abondamment et te quitteront en pensant que tu es un bien aimable vieillard.

3-Va voir tes amis, mais pas trop souvent, et n'y reste pas trop longtemps. Sans quoi, ils penseront : 'Il m'embête ce vieux, qui vient tous les quatre matins me faire perdre mon temps !'

4-Si tu habites avec tes enfants, et qu'ils reçoivent des amis à dîner, prends prétexte que tes yeux papillotent pour te retirer de bonne heure. Après ton départ, la conversation sera aussitôt plus animée, plus intime et plus joyeuse.

5-Ne sois pas, ou sois le moins possible, une charge pour tes proches. Débrouille-toi pour n'avoir besoin de personne. Accepte volontiers de rester seul.

6-Apprends à apprécier, à aimer, à bien utiliser la solitude. Elle te permet : de faire de longues promenades, excellentes pour ton équilibre physique; de développer ta culture, en lisant les livres et en écoutant les émissions qui t'intéressent; de cultiver tes aptitudes naturelles : musique, dessin, aquarelle, etc.

9-Intéresse-toi à tes voisins et aux gens avec lesquels tu as des contacts. Rends-leur de petits services chaque fois que tu en as l'occasion. Si, du fait que tu disposes de temps et de quelques moyens, tu es à même de rendre, à quelques-uns, des services plus importants, fais-le avec discernement, mais aussi avec générosité. Ils ne t'en témoignent aucune reconnaissance ? La belle affaire ! Ce qui compte pour toi, c'est la douceur du sentiment intime d'avoir aidé efficacement quelques amis.»

Extraits d'A. Champigny, Les dix commandements de la vieillesse, *Gérontologie* 72, 8, sept. 1972, p. 36.

Illustration non autorisée à la diffusion

parents et du même coup de modifier la définition du contenu et de l'intensité de leurs échanges, bref de leurs «obligations» réciproques. Cette autonomisation relative des générations que rendent matériellement possible des institutions, homologues dans leurs fonctions comme le crédit pour les jeunes et les retraites pour les vieux, s'accompagne de la diffusion d'une vulgate gérontologique tendant à légitimer ce nouvel état des rapports de forces entre générations : «Ne pas être une charge» tel est, en résumé, le contenu de cette morale du renoncement que diffusent la plupart des manuels de «savoir vieillir» et les revues pour personnes âgées qui se sont multipliées en même temps que les institutions pour le troisième âge.

Depuis 1960, une cinquantaine d'ouvrages de «savoir vivre» sont explicitement consacrés à la vieillesse, certains ayant été réédités plusieurs fois. Cette vulgate gérontologique est diffusée également par la presse (principalement hebdomadaire) et notamment par les revues spécialisées comme *Notre Temps*, créée en 1968 et dont le tirage ne cesse d'augmenter (450 000 exemplaires en 1975) ainsi que par les bulletins conçus et publiés par les caisses de retraite (*Le fil des ans* de la CNRO, *CIPC Informations*, etc.) que reçoivent leurs pensionnés.

Le développement de ces institutions répond à cette inversion des rapports de forces entre générations qui affecte différenciellement les classes sociales : ce qui, le plus souvent, peut aboutir à une rupture dans les classes moyennes, tend à prendre la forme, chez les classes supérieures, grâce aux moyens dont elles disposent, d'une «intimité à distance», selon une expression consacrée par les gérontologues (64).

Les effets de la mise à la retraite

Pour comprendre les transformations qui ont affecté les relations entre les générations à l'intérieur du groupe familial, il faut aussi prendre en compte les effets qu'exercent sur la famille les lois du vieillissement professionnel propres à chaque classe sociale. Si la mise à la retraite s'impose indépendamment de la structure des rapports entre générations dans le groupe familial, elle a néanmoins des effets sur les relations familiales dans la mesure où elle modifie certains facteurs qui agissent sur les échanges entre générations comme les revenus, les rythmes temporels de la vie quotidienne, l'appartenance à des groupes, etc., autant de facteurs qui déterminent, de la part des parents, la demande en entretien (moral ou matériel) et l'offre de services ou de biens à leurs enfants.

64—Cf. L. Rosenmayr et E. Köckeis, Essai d'une théorie sociologique de la vieillesse et de la famille, *Revue internationale des sciences sociales*, XV, 3, 1963, pp. 432-448. Le mode de relation avec les enfants conseillé aux parents âgés est celui de la relation «amicale» fondée sur des rapports d'«égalité» et de «compréhension mutuelle», cf. F. Isambert, *Grands-parents d'aujourd'hui*, Paris, Livre Clé, SPER, 1971, p. 74.

Cependant la mise à la retraite officielle n'a pas le même sens pour toutes les classes sociales; elle n'entraîne pas nécessairement la cessation de toutes formes d'activité et, du même coup, ne détermine pas avec la même intensité une demande d'entretien moral et psychologique par le groupe familial. On le voit notamment dans le cas des membres des différentes fractions de la classe dominante pour lesquels la mise à la retraite, outre qu'elle intervient souvent plus tard, n'implique pas automatiquement le retrait de toutes les positions occupées dans les différents champs auxquels ils participent, le prolongement de leur vie professionnelle ou quasi professionnelle variant selon la structure du capital qu'ils détiennent.

Ainsi, dans le champ économique par exemple, les grandes entreprises créent souvent, pour leurs anciens dirigeants, des postes de conseillers, d'inspecteurs, de chargés de mission, etc. Telle cette banque qui prolonge la vie professionnelle de ses anciens dirigeants, mis à la retraite conformément à la législation, en leur affectant un bureau et une secrétaire pour qu'ils puissent, comme le déclare l'un d'eux, continuer «à rendre quelques services»: siéger dans des conseils d'administration, faire passer des entretiens d'embauche à de futurs cadres et surtout, grâce à leurs relations personnelles, faciliter les démarches et obtenir les concours nécessaires à l'activité de leur société. De même, des anciens hauts fonctionnaires se voient confier le soin de rédiger des rapports circonstanciés, d'effectuer des missions d'information (les «sages»), d'animer des commissions, etc. Telle, par exemple cette commission chargée de favoriser «la communication au public des documents administratifs» (décret du 11 février 1977), dans laquelle siègent des anciens magistrats de la Cour de cassation et de la Cour des comptes dont l'âge de la retraite est, dans le même temps, abaissé.

Autres indices, pour ces mêmes catégories, du prolongement de l'exercice du pouvoir ou, pour le moins, du pouvoir de durer au-delà même de son exercice, celui de conserver des titres d'appellation au-delà de l'occupation des postes qui leur correspondent (M. le Ministre, M. le Directeur, M. le Président, mon général, etc.), ou de passer de postes de pouvoir à des postes honorifiques (fonctions «honoraires» de président-directeur, de professeur, etc.) ou encore les transferts de positions d'un champ à un autre (président d'une entreprise économique devenant président d'un club de golf, ancien officier-général nommé secrétaire général d'une œuvre sociale, haut fonctionnaire parisien se transformant en gestionnaire de la commune de sa résidence secondaire, etc.).

Outre ces cas extrêmes qui valent surtout pour les positions sociales les plus hautes à l'intérieur de la classe dominante, la possession de capital économique et culturel nécessaire à l'appropriation des biens culturels (comme la lecture, les musées, les spectacles, les voyages, le bridge, etc.) et la possession d'un capital de relations sociales constituées dès l'enfance, à l'école et dans les grandes écoles, puis au cours de la vie professionnelle, permettent plus généralement aux membres de cette classe d'occuper leur temps de retraite comme ils l'ont fait durant leur vie «active».

Les activités auxquelles participent les membres âgés des différentes fractions de la classe dominante ne réunissent pas seulement les membres âgés de la classe; elles s'inscrivent dans le cadre d'échanges continus entre générations, tout se passant comme si rien ne différenciait la «vie active» de la «vie de la retraite»: ce sont les mêmes jeux qui sont pratiqués (le bridge, le golf), ce

sont les mêmes lieux qui sont fréquentés (musées, restaurants, réceptions, etc.), ce sont les mêmes intérêts qui sont défendus (la perpétuation du capital dans la lignée), etc. L'existence de terrains de rencontre entre générations que sont, pour chacune des fractions de ces classes, des institutions aussi diverses que les associations d'anciens élèves, les Rotary-clubs, les Chambres de commerce, les académies, certains cours du Collège de France ou de l'École du Louvre et, plus généralement, les associations culturelles, institutions qui ne sont pas spécifiées sous le rapport de l'âge, contribue à maintenir les relations entre générations à l'intérieur de la classe dominante au-delà de la mise officielle à la retraite.

Cette sorte de retraite «en douceur» des positions de pouvoir n'implique pas nécessairement un repli sur la famille et ne s'accompagne pas nécessairement et exclusivement d'une réactivation des relations avec les enfants, en particulier pour ceux qui ont accumulé un capital de relations sociales extérieures à la famille. Contrairement à ce qui n'est le plus souvent pour les classes supérieures qu'une «fausse sortie», qu'un «changement de rythme», la mise à la retraite, pour la plupart des fractions salariées des classes moyennes, constitue objectivement une «coupure» et est ressentie subjectivement comme une «rupture», les expressions «retraite guillotine» ou «retraite couperet» ne s'appliquant jamais aussi bien qu'à ceux qui doivent leur position sociale au travail et à leur acharnement au travail. Aussi n'est-ce sans doute pas un hasard si les caisses de retraite des cadres ont été les premières institutions à proposer à leurs allocataires des services visant à prendre en charge non seulement leur entretien matériel et financier mais aussi l'occupation de leur temps, ce nouvel aspect de la gestion de la vieillesse, en aménageant, par exemple, des résidences de vacances, en organisant des croisières, etc. (65). L'abaissement de l'âge de la retraite des cadres comme le problème du chômage des cadres à 40 ans, posé dans les années 1960, pourraient bien être autant d'indicateurs de l'accélération du vieillissement social de cette catégorie. Cette accélération résulte notamment de la transformation de l'état du marché du travail qui confère plus de valeur au capital culturel et social acquis dans les grandes écoles par les jeunes générations plus nombreuses, issues pour la plupart des classes supérieures, qu'au capital de savoir-faire, acquis sur le tas par les générations plus âgées, «cadres-maison», issus le plus souvent des classes moyennes (66). Ces derniers ont en outre payé pour une part leur promotion au prix d'un repliement de leur vie sociale sur la famille, elle-même réduite le

65 Ainsi, dès 1951, une des premières caisses de retraite complémentaires de cadres, la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres (CIPC) offrait à ses retraités des séjours de vacances sur la Côte d'Azur dans une ancienne maison de repos, réaménagée à la manière d'un hôtel.

66 - M. Cezard, Les cadres et leurs diplômes, *Économie et statistique*, 42, fév. 1973, pp. 36-40 et M. Villette, L'accès aux positions dominantes dans l'entreprise, *Actes de la recherche en sciences sociales*, 4, juillet 1975, pp. 98-101.

plus souvent, et pour les mêmes raisons, au ménage. Si les membres des classes moyennes constituent sans doute la population la plus intéressée à l'invention du «troisième âge», c'est qu'ils cumulent les facteurs qui accélèrent le vieillissement à l'intérieur du groupe familial et entraînent un relâchement des relations entre générations. Non seulement leur taux de fécondité qui est le moins élevé de toutes les catégories sociales les condamne à une famille peu nombreuse, mais la cohésion même de la famille est menacée en raison du taux élevé de «dispersion sociale» des membres qui la composent.

On peut en voir un indice dans la dispersion des trajectoires professionnelles particulièrement forte entre la génération des parents et celle des enfants. En effet 13,4 % seulement des employés, 29,1 % des artisans et commerçants, et 29,5 % des cadres moyens exercent la même profession que leur père contre 61,3 % pour les ouvriers, 52,1 % pour les cadres supérieurs et professions libérales et 40,7 % pour les exploitants agricoles (67).

Sans doute faut-il voir dans la perception à la fois catastrophique et désabusée de la «retraite» (fréquente notamment dans les fractions des classes moyennes en ascension), moment, s'il en est un, qui cristallise au mieux le ressentiment de ceux qui s'estiment «mal récompensés de leurs efforts», l'expression de la lutte entre générations particulièrement vive dans ces catégories, tant dans leur vie professionnelle que familiale. Le petit capital laborieusement accumulé et constitué surtout de bonne volonté et de virtualités rarement réalisées, si ce n'est par personnes interposées (les enfants, mais aussi tous ceux qui ont «profité de leur travail», les «supérieurs», les «jeunes», etc.), perd d'autant plus de sa valeur, lors de la retraite, qu'il n'a plus d'occasions socialement instituées pour s'investir. En effet les retraités des classes moyennes sont de plus en plus des citoyens coupés de leur ancien univers professionnel et dont le capital économique ou culturel ne suffit plus à ces reconversions qu'opéraient les retraités de l'entre-deux guerres, pour l'essentiel des petits-bourgeois retirés des affaires et des petits fonctionnaires en milieu rural (instituteurs, cadres moyens de la fonction publique), dans l'occupation de postes politico-administratifs (conseiller municipal, secrétaire de mairie, dirigeant d'association locale) ou dans des activités culturelles (rédaction de mémoires, participation à des associations culturelles, travaux d'érudition locale, etc.) de sorte qu'ils «retrouaient, un ton plus bas, le style de vie des bourgeois de province du 19^{ème} siècle» (68). Sans doute faut-il attribuer au développement de la scolarisation la réduction du choix des activités dans lesquelles les membres salariés des classes moyennes, en milieu rural, reconvertissaient pendant leur retraite leur capital de savoir-faire.

Lors même qu'ils détiennent, le plus souvent, les moyens financiers, et, pour certaines fractions, les moyens culturels pour s'approprier les instruments leur permettant «d'occuper leur temps», la retraite, dans ces catégories, tend à produire objectivement du désœuvrement vécu sous forme «d'ennui» ou de «sentiment d'inutilité» parce qu'ils ne disposent pas du capital social qui accompagne, dans les classes supérieures, la possession des différentes espèces de capital, tout se passant comme si ces moyens ne pouvaient être utilisés en quelque sorte «qu'à vide».

N'ayant pas eu le temps, durant leur vie active, de «se cultiver et de se faire des amis», les membres des classes moyennes, en particulier les fractions ascendantes et les fractions intellectuelles (enseignants, personnel para-médical, etc.) ne peuvent tenter de réconcilier leur penchant ascétique («on peut pas rester chez soi à ne rien faire, quand même») et leur prétention à durer — au moins à leurs propres yeux, («on se tient au courant, on n'est pas complètement dépassé, comme ça») — qu'en «préparant leur retraite», en s'inventant de nouvelles activités ou encore en planifiant, de façon stricte, leur emploi du temps quotidien afin d'échapper sinon à la solitude, du moins à l'«inactivité». Cette disponibilité sans point d'application trouve un débouché dans les institutions d'animation culturelle, comme certains clubs et les universités du «troisième âge».

L'intention qui commande la création et l'organisation des clubs du 3^{ème} âge, à savoir la conversion de l'oisiveté en loisirs, est en affinité avec l'ethos ascétique et la bonne volonté culturelle des classes moyennes pour lesquelles il ne saurait être question «d'occuper son temps à ne rien faire».

Dans une exposition sur «l'âge et la vie» (juin 1976) qui vise à «démontrer la capacité des retraités d'exprimer leurs valeurs propres, de prendre en charge non seulement leurs difficultés, mais aussi les solutions à ces difficultés» (texte de présentation de l'exposition), le retraité modèle est l'enseignant, si l'on en juge par la place des clubs de retraités de la Mutuelle générale de l'éducation nationale dans l'ensemble des activités qui y sont présentées : outre 38 «animations» différentes que les retraités effectuent à leur stand (organisation de bibliothèque, apprentissage de la reliure, initiation au bridge et aux échecs, séances de créativité, cours de langues étrangères...) de nombreuses conférences (compte-rendus de voyages...), et des cours (histoire de l'art, photo-montage...), des démonstrations de gymnastique et de yoga, des présentations de danses folkloriques, de chants chorales, etc. ont été organisés par les enseignants retraités.

Un nouveau marché

Mais la forme particulière qu'a prise cette nouvelle représentation de la vieillesse résulte pour une part de la position qu'occupent les caisses de retraite complémentaires dans le champ des institutions de traitement de la vieillesse. Ni compagnies d'assurances, dont elles se rapprochent pourtant par leur origine et leur personnel, leurs bureaux, leurs techniques de travail et de prévision, l'implan-

67—R. Pohl, C. Thelot, M.F. Jousset, Enquête formation qualification professionnelle de 1970, *Collections de l'INSEE*, D 32, p. 190.

68—A. Prost, Jalons pour une histoire des retraites et des retraités (1914-1939), *Revue d'histoire moderne et contemporaine*, 11, oct.-déc. 1964, p. 284.

SESSION DE FORMATION POUR RETRAITÉS, ANIMATEURS BÉNÉVOLES

ou «Comment créer, animer, gérer un club
quand on est à la retraite ? »

POURQUOI UNE TELLE SESSION ?

Depuis quelques années, les clubs de retraités se multiplient. Bon nombre de retraités participent bénévolement à l'animation de diverses activités et assument des responsabilités au niveau de l'équipement et de la gestion.

Cependant de meilleurs résultats seraient atteints si le niveau des aptitudes des retraités animateurs était égal à la bonne volonté et à la générosité manifestées.

La session proposée répond donc à une attente. A l'attente des promoteurs de clubs (institutions sociales, caisses de retraite, municipalités) qui souhaitent confier ou partager les responsabilités avec les retraités eux-mêmes. A l'attente des retraités qui désirent mieux comprendre la fonction d'un club et sa place dans la commune et savoir comment le club peut être, pour tous les participants, facteur d'épanouissement individuel et collectif.

L'évolution rapide des retraités et le changement de mentalité à leur égard rendent nécessaire une mise à jour sur le rôle d'un club ou d'une association de retraités... si l'on ne veut pas prolonger ségrégation ou assistance. Il est donc important que, dans ce secteur, les plus conscients des retraités soient en mesure de donner à leur initiative une orientation positive.

De plus, pour être reconnu majeur par les autres, tout groupe humain doit susciter ses cadres et ses animateurs. Ainsi, en développant parmi les retraités de véritables animateurs, on assure la promotion du 3ème âge dans la société, promotion dont les retraités doivent être les premiers artisans.

Un débouché pour les retraités : l'animation des personnes âgées

Au moment où l'âge de la retraite s'abaisse, se développe et s'organise, avec l'aide des pouvoirs publics, un nouveau champ d'occupations pour les retraités : la gestion des retraités par les retraités. Un des objectifs de la «politique de la vieillesse», qui reprend ici les initiatives de différents organismes spécialisés dans la gestion du temps des retraités, consiste, en effet, à confier, selon l'expression du Secrétaire d'Etat à l'action sociale, «l'animation du troisième et du quatrième âge aux personnes âgées elles-mêmes». Ce nouveau «débouché» s'adresse plus particulièrement aux classes moyennes, comme semble l'indiquer l'ori-

gine des différents organismes qui visent à mettre en place cette «solidarité». Ainsi le Centre d'études de recherches et d'actions sur la sénescence, fondé en 1970 dans le cadre de l'association «Le repos des travailleuses sociales», permet notamment, par la création des «clubs de l'âge d'or» (25 en 1975) dans différents arrondissements de Paris, à d'anciens travailleurs sociaux de trouver une seconde «carrière» en devenant animateurs ou responsables de clubs de personnes âgées. De même l'Institut national pour la retraite active organise depuis 1973 des sessions de formation destinées «aux hommes et femmes du 3e âge pour contribuer à aider les retraités à promouvoir leurs propres cadres et à donner à ceux-ci un niveau d'aptitude à la mesure de leur générosité».

Une retraite exemplaire

Créé en 1955, le club des retraités de la section de la Seine de la Mutuelle générale de l'éducation nationale s'est développé surtout à partir de 1971, après qu'un local lui ait été affecté au siège de la Mutuelle et qu'une enquête ait été effectuée sur «les besoins et les attentes des retraités». Il comptait, au 1er janvier 1975, plus de 3 000 adhérents, soit près de 17 % de l'ensemble des retraités de l'Education nationale, proportion exceptionnellement forte pour ce genre d'établissement qui accueille le plus souvent entre 5 et 7 % seulement de la population concernée.

Comme le remarque une brochure présentant l'ensemble des activités de ce club, «le nom de centre MGEN de formation du 3e âge exprimerait de façon beaucoup plus profonde la réalité de ce que vivent actuellement 3 500 retraités de l'Education nationale que le terme un peu désuet de club» (Mutuelle générale de l'éducation nationale, *Le club de retraités de la région parisienne*, doc. ronéoté, 1975). L'activité de ce centre ne se limite pas à l'entretien culturel des retraités, un service d'entraide matériel et psychologique a été mis en place ; un bureau de placement a été créé pour trouver du travail rémunéré ou non aux retraités qui le désirent (surveillance d'examens, correction de copies, cours particulier, etc.).

CALENDRIER DE LA SEMAINE AU CLUB

JOURS	RUE DE BERCY
LUNDI matin	Lecture rapide Bibliothèque Yoga
après-midi	Cours de bridge Conversation anglaise et allemande Bibliothèque
MARDI matin	Gymnastique Bibliothèque
après-midi	Bridge - Bibliothèque Réunion générale
MERCREDI matin	Gymnastique Cours de Russe Consultation juridique
après-midi	Bibliothèque Musique instrumentale Echecs
JEUDI matin	Bibliothèque Groupe UNESCO (ou Poètes)
après-midi	Chorale Bibliothèque
 VENDREDI matin	Psycho-Graphologie Gymnastique Bibliothèque
après-midi	Bridge Audition de disques Histoire de l'Art Consultation sociale
SAMEDI matin	

source—Mutuelle générale de l'Education nationale, *Club des retraités de la région parisienne*, 16, spécial retraités, janvier-mars 1976.

tation et la décoration de leurs immeubles,... (69); ni bureaux d'aide sociale avec leurs «économiquement faibles», leurs hospices, leurs «bons de charbon et leurs colis de Noël»; ni «guichets anonymes et impersonnels» de distribution de prestations-vieillesse comme les caisses de Sécurité sociale (70), les caisses de retraite complémentaires étaient prédisposées à contribuer, avec leurs moyens propres, à la production de ce nouveau discours sur la vieillesse. A la différence tant de l'aide sociale que de la Sécurité sociale (qui dispose du quasi-monopole de la gestion des «régimes de base» en matière de retraite) les institutions «complémentaires», notamment les caisses de retraite, se sont trouvées entre elles en *situation de concurrence* pour s'approprier les «marchés de la prévoyance». Ces «marchés» reproduisent, pour une grande part, la hiérarchie des professions mais aussi celle des entreprises puisqu'ils se constituent à partir des «capacités contributives» des différentes catégories de salariés et des établissements qui les emploient, les «réseaux de solidarité» qu'organisent les caisses de retraite dans le cadre de «régimes» particuliers reposant sur le regroupement d'entreprises qui présentent généralement les mêmes caractéristiques économiques, démographiques et sociales.

Ainsi, par exemple, la Caisse de retraite interentreprises, dès sa création, a réuni dans un même régime les entreprises «de pointe» de la métallurgie qui pouvaient cotiser pour le compte de leurs salariés au taux le plus élevé (8 %). Comme le déclare un de ses responsables, il s'agissait de faire un «club» regroupant les sociétés qui détenaient les moyens nécessaires pour mener une «politique sociale solide». C'est dans le cadre d'un autre «régime» instauré en 1957 par la même caisse (CRI-UNIRS) que sont gérés les fonds provenant d'entreprises cotisant au taux minimum (2,5 %).

La logique de leur fonctionnement, analogue à celui des compagnies d'assurance, a conduit les caisses de retraite complémentaires (en particulier les caisses interprofessionnelles) à rechercher les secteurs les plus rentables, caractérisés par un «rapport démographique» favorable et des cotisations élevées, afin de se ménager un maximum de «réserves» permettant en particulier la mise en œuvre d'une «politique sociale». Cette politique, mise en œuvre dans les années 60-70, a consisté principalement à offrir des services (vacances, clubs, logements, etc.), qui s'ajoutent au versement des pensions. Cette «action sociale» a constitué, en outre, un des moyens de lutte utilisés par les caisses pour la conquête du marché des retraites complémentaires (71).

Les brochures publicitaires des caisses mettent l'accent non seulement sur les avantages financiers qu'elles sont en mesure de procurer mais encore sur les services qu'elles offrent à leurs adhérents, grâce à leurs fonds sociaux. Une

69 Dès l'origine, les caisses de retraite de cadres, puis quelques caisses de retraite complémentaires de salariés ont passé des accords avec des sociétés d'assurances, quand elles n'en étaient pas l'émanation directe. Par de tels contrats, ces compagnies leur prêtaient bureaux et personnels.

70 Caisse de retraite interentreprises, *La politique sociale de la CRI*, 1972, p. 5.

brochure distribuée aux employés d'une entreprise qui, par suite d'une fusion, sont appelés à adhérer à un nouveau régime de retraite complémentaire, signale les avantages de ce changement (meilleur taux de rémunération), mentionne en outre «l'ensemble des services adaptés à la préoccupation des nouveaux participants : aide au logement, loisirs et animation, formation, système de prévoyance facultatif, aide aux retraités pour le maintien à domicile, etc.». Diverses caisses de retraite complémentaires utilisent certaines formes d'action sociale pour se faire une «image de marque». Il en est ainsi de la Caisse nationale des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (CNRO) dont la «spécialité», si l'on peut dire, est la réalisation de logements-foyers et de centres de vacances; il en est de même de la Caisse de retraite interentreprises (CRI) qui combine certaines formes d'organisation de loisirs et de préparation à la retraite.

Avec l'extension des systèmes de retraite à des catégories sociales qui, jusque-là, n'en bénéficiaient pas, les caisses de retraite et notamment les caisses de retraite complémentaires se sont trouvées confrontées à des populations nouvelles de retraités, c'est-à-dire à des populations ayant des demandes nouvelles de prise en charge et de services (72). L'aide à ce qui était considéré comme des «cas sociaux», cas relativement rares dans une population d'ayants-droit à une retraite (les plus «pauvres» étant en principe du ressort de l'Aide sociale), ne pouvait, en tant que telle, absorber les fonds d'action sociale qui, liés proportionnellement à la masse de plus en plus élevée des cotisations, n'ont cessé d'augmenter. A la différence des assistantes sociales, qui sont amenées le plus souvent à connaître personnellement les vieillards les plus démunis de la commune, les bureaux d'aide sociale étant implantés sur une base locale, les caisses de retraite sont des administrations qui gèrent des populations plus nombreuses et plus dispersées géographiquement et socialement. Aussi, «afin d'adapter leur aide à la réalité des besoins matériels des retraités» (73), les caisses ont fait appel à des spécialistes des sciences sociales, qui se sont vus confier des enquêtes par questionnaire sur «les conditions de vie et les besoins des retraités».

La plupart des enquêtes sur les «retraités» ou «les personnes âgées» ont été menées en effet à l'initiative et grâce aux fonds de ces caisses. Dès 1956 la Caisse interprofessionnelle de prévoyance des cadres (CIPC) a lancé une enquête sur la façon dont ses allocataires avaient «accepté» leur mise à la retraite. De même, la Caisse autonome de

prévoyance et de retraite des industries de la construction électrique (CAPRICEL) et la Caisse générale de retraite des cadres par répartition (CGRCR) ont financé des études pour connaître les besoins de leurs retraités en matière de logement. Mais c'est surtout à la suite des enquêtes effectuées à la demande de la Commission Laroque (1960-1962) par l'INSEE, l'INED et l'IFOP que se sont multipliées les enquêtes sociologiques sur les retraités et les personnes âgées : en 1964, est entreprise une grande enquête de l'INED sur les citoyens âgés et, la même année, plusieurs études sur les conditions de vie des retraités sont effectuées par la CIPRA et la CIPC, tandis qu'une recherche est consacrée aux migrations du troisième âge dans les milieux ruraux (CRESA). Enfin, en 1968 paraissent les résultats de l'enquête de la CNRO sur ses propres allocataires et est lancée celle de la CRI. Certaines caisses de retraite complémentaires vont même jusqu'à créer leurs propres services de recherches : la CNRO, par exemple, crée en 1966 le Centre de gérontologie sociale, composé pour l'essentiel de sociologues, de psychologues et d'économistes; la Caisse de retraite interentreprises se dote, en 1968, d'un service d'études sociologiques dont la vocation est non seulement d'effectuer des études ou des enquêtes sur les allocataires de la caisse, mais aussi de participer à la définition des objectifs de sa politique.

L'intervention de spécialistes des sciences sociales est sans doute un des facteurs qui a contribué à transformer la représentation de la vieillesse et des problèmes qui lui sont liés, notamment par leur participation à la conception de l'action sociale des caisses de retraite. Ils contribuent en outre à l'invention du «troisième âge» en décrivant comme «réalité» — les «réalités du troisième âge», selon l'intitulé d'une des premières enquêtes en ce domaine (74) — ce qui résulte pour une part de la lutte entre les agents du champ qui, en manipulant la définition de la vieillesse, manipulent du même coup le ressort de leur intervention.

Le développement des services d'une caisse comme la Caisse de retraites interentreprises est, sous ce rapport, idéal-type en ce sens qu'il fait apparaître avec le plus d'évidence, ce qu'il doit à la transformation de la définition sociale de la vieillesse à laquelle la caisse contribue en même temps par les moyens financiers dont elle dispose. C'est en 1968-1969 que débute l'étude sociologique confiée à des chercheurs universitaires qui introduisent, tant au niveau de la direction de la caisse, que dans le service social directement associé à la réalisation de l'enquête, une problématique qui contribue à déplacer le terrain et la fonction traditionnels de l'action sociale en faveur des personnes âgées. A l'action ponctuelle de «dépannage» (ce qu'exprime bien la notion de «cas», au sens de cas par cas, et de cas social) se substitue une «politique de caractère global» (*Exercice 1970*, p. 1), fondée sur des «travaux de recherches qui permettent de dégager des options prioritaires» (*Exercice 1971*, p. 14). Cet effort de rationalisation de l'action sociale est corrélatif de la transformation des fonctions de la caisse qui doit prendre en considération «non plus uniquement les ressources monétaires des personnes âgées», mais aussi «les aspects sociaux du vieillissement, notamment les besoins en services, en logements, en hébergement, à caractère sanitaire ou social» (*Exercice 1971*, p. 2). L'extension de la définition de ces «services» (au double sens du terme) de la caisse s'accompagne de l'élargissement de la population traditionnellement traitée par ce genre d'organisme : il ne s'agit plus de «cas sociaux» mais de l'ensemble des allocataires; il ne s'agit plus seulement de retraités mais aussi de «retraitables», etc. Ces orientations correspondent aux conclusions de l'enquête

71 Si les dépenses d'action sociale des caisses de retraite ne représentent qu'à peine plus du quart de l'ensemble des dépenses de ce type (28 %), il reste qu'elles sont les seules institutions à en pouvoir disposer librement, les communes (30 %), l'État (22 %) et les départements (19 %) voyant leurs ressources en cette matière — 95 % environ — obligatoirement affectées (allocations, hébergement...), cf. A. Gillette, *op. cit.*, p. 29.

72 En 1946, parmi la population retirée d'une activité professionnelle à plein temps qui réside dans les villes de plus de 2000 habitants — à l'exception des fonctionnaires — 59 % des employés, 54 % des ouvriers, 22 % des professions libérales et 19 % des industriels et commerçants touchaient une retraite. Cf. J. Daric, *Vieillessement de la population et prolongation de la vie active*, Paris, PUF, 1948, p. 185.

73 J. Freville, L'action sociale des régimes complémentaires, *Droit social*, 25, juillet-août 1962, p. 452.

74 Caisse nationale de retraite des ouvriers du bâtiment et des travaux publics (CNRO). *Réalités du troisième âge*, Paris, Dunod, 1967.

sociologique qui établissaient une relation de causalité directe entre les pratiques sociales des retraités et leurs conditions de vie passées.

En 1970 est envoyée à tous les allocataires une brochure sur les vacances organisées par des correspondants de la caisse sélectionnés par un de ces nouveaux services «SVP Vacances». Parallèlement au développement d'activités qui s'inscrivent dans la mission traditionnelle d'une caisse de retraite, cet organisme met sur pied deux associations. L'une, à partir du regroupement en son sein de toutes les formes de loisirs proposés par la caisse elle-même (animation, clubs, vacances) et des moyens financiers et informatiques dont il dispose, a pour but «d'organiser la demande des différents utilisateurs du tourisme social», d'aider «toute collectivité soucieuse d'organiser des activités de loisirs en assurant le maximum de sécurité et des prestations d'animation» et «les promoteurs du tourisme social à mieux gérer leurs équipements». L'autre organise, dans le cadre de la formation permanente, des actions de formation, directement liées soit à la gestion des retraités, comme la préparation à la retraite, la formation d'animateurs loisirs-troisième âge, soit à la gestion des caisses de retraite, comme la formation technique et administrative nécessaire à l'administration des systèmes de retraites et de prévoyance; des actions de formation portent également sur l'initiation à l'informatique et la connaissance économique et financière, etc.

L'invention de cette nouvelle représentation sociale de la vieillesse et de la période qui commence avec la retraite comme «grandes vacances de la vie» a sans doute favorisé l'essor de l'industrie des loisirs (ou en tout cas une meilleure rentabilisation des investissements dans ce secteur) en développant l'utilisation, pendant les périodes creuses, d'équipements dont la fréquentation est le plus souvent saisonnière. Le marché des «vacances du troisième âge» ne se serait sans doute pas autant développé

— en 1978, cette nouvelle clientèle, qu'accueillent surtout les centres de tourisme social, est évaluée à 200 000 personnes — s'il n'était largement subventionné notamment par les caisses de retraite complémentaires qui se chargent en particulier d'en assurer la publicité, d'en prospector la clientèle par l'intermédiaire des brochures qu'elles adressent directement à leurs allocataires, et d'en financer une partie du coût (le quart, voire la moitié de leurs dépenses d'action sociale sont consacrées au financement de vacances). En soutenant que «l'état normal du troisième âge est le loisir», le sociologue des loisirs ne contribue-t-il pas, pour sa part, à la croissance de ces entreprises de vacances? En retour, en créant des services spécifiquement destinés au «troisième âge», faisant ainsi entrer cette expression dans les catégories de perception du sens commun, les agents du champ économique ne renforcent-ils pas la position de ces spécialistes qui voient, dans le développement de ce marché, se confirmer, à la façon d'un plébiscite, les besoins qu'ils contribuent à produire par leur discours?

L'idéologie du «troisième âge» s'est largement diffusée : elle est désormais passée dans le discours le plus quotidien parce qu'elle s'est trouvée être au point de rencontre d'agents ayant en commun, pour des raisons diverses, un intérêt à la constitution de ce nouveau classement. La manipulation symbolique de l'image sociale de la vieillesse n'a pas seulement des effets symboliques. Elle contribue, en les nommant, à constituer et à imposer de nouveaux besoins, en particulier le besoin de spécialistes chargés d'en assurer la satisfaction.

Annexe—Les pensionnaires des institutions de retraite

Si l'on connaît globalement les caractéristiques sociales de la population des hospices et des maisons de retraite (1), on ne peut cependant établir avec précision les probabilités pour un individu, étant donné sa classe, son sexe, son âge et sa situation de famille, d'entrer dans ces établissements. Le pourrait-on, qu'un tel calcul devrait tenir compte en outre de la présence de personnes âgées dans des institutions qui ne sont pas explicitement destinées à la prise en charge de la vieillesse. En effet, en plus des hospices, des maisons de retraite et, dans le système hospitalier, des maisons de cure médicale (nouvelle dénomination des hospices), de nombreux établissements qui n'ont pas pour fonction officielle la gestion de la vieillesse hébergent cependant une proportion importante de personnes âgées. C'est le cas, dans le système hospitalier, de certains services dans lesquels la part des personnes âgées de 65 ans et plus varie, selon la qualité des soins qui y sont prodigués, de 40 % (chirurgie) à 62 % (médecine générale) et atteint même 82 % («services de chroniques») (2). De même en dehors du système hospitalier, des «villas», des «maisons de repos», des «maisons de convalescence», des «centres de gériatrie», etc., ont souvent pour clientèle une très forte proportion de personnes âgées.

La diversité de ces établissements, le flou de leur dénomination et surtout l'euphémisation de leur fonction rendent difficile leur recensement et, du même coup, celui de leurs pensionnaires. Mais cette relative indétermination fait partie de la définition de ces institutions et l'imprécision est moins dans l'instrument d'analyse que dans l'objet lui-même : comme la définition de la vieillesse, et pour les mêmes raisons, la définition de ces institutions et la représentation de leur fonction sont l'objet d'une lutte entre les classes sociales (les établissements explicitement destinés à la prise en charge de la vieillesse, couramment dénommés «abattoirs», «crevatoriums», etc. accueillant presque exclusivement les vieux des classes populaires) et entre les générations (transfiguration des fonctions des établissements par la «médicalisation» et

ce qui lui est associé comme la «rééducation» et la «réadaptation»). Plus un établissement reçoit des personnes âgées des classes supérieures, moins la décharge de la gestion des problèmes de la vieillesse que ces institutions assument s'avoue explicitement comme telle. En effet la délégation de la prise en charge de la vieillesse ne peut s'effectuer dans ces classes qu'au prix, toujours coûteux économiquement, d'une transformation de la réalité et de l'image de l'hospice de vieillards qui doit prendre la forme de «résidence», de «maison de santé», voire de maison de «retraite» au sens religieux du terme.

Tel cet ancien petit couvent des environs de Paris, transformé à la fin du siècle dernier en établissement où se retiraient quelques veuves des grandes familles catholiques, au milieu de religieuses qui les servaient, chacune dans leur cellule, et qui les aidaient à se «préparer à la mort» et à «se détacher volontairement de tous les biens qui pouvaient encore les unir au monde et à leur famille» (3). Telles ces luxueuses résidences qui, sur la côte d'Azur, à Nice ou à Monte-Carlo, assurent tous les services matériels, médicaux et psychologiques aux membres âgés de la bourgeoisie (cadres du secteur privé, gros commerçants, professions libérales).

La répartition de la population âgée entre ces différentes catégories d'établissements et, à l'intérieur de ces derniers, entre les différents services est, comme l'ont montré plusieurs enquêtes récentes, socialement déterminée (4). Ainsi, dans des régions particulièrement démunies en équipement hospitalier, comme le département de la Haute-Marne, des établissements tels que l'hospice, l'hôpital rural et l'hôpital psychiatrique, dans lesquels la part des soins médicaux est relativement faible par rapport à celle qu'on observe par exemple dans les centres hospitaliers régionaux, tendent à assumer les mêmes fonctions, non pas parce qu'ils sont le plus souvent fréquentés par des «personnes âgées» mais parce qu'ils hébergent dans des conditions similaires des individus présentant des caractéristiques sociales semblables. Ainsi les ouvriers, non qualifiés et qualifiés, le personnel de service, les ouvriers agricoles et les «cas sociaux» repré-

1 Cf. J. Devouassoux-Merakchi et D. Martin, La population des hospices et des maisons de retraite, *Statistiques et commentaires*, 6, nov.-déc. 1975, pp. 5-18, et F. Clément, *Rapport sur les motifs d'entrée, conditions de séjours et désirs des personnes âgées dans les maisons de retraite privées*, Paris, Fondation nationale de gérontologie, 1970, doc. ronéoté.

2 Inspection générale des affaires sociales, *Rapport annuel 1971*, Paris, p. 87. Ces proportions, en outre, varient sensiblement selon la hiérarchie des établissements : par exemple pour les services de médecine générale, elles passent de 51 % dans les centres hospitaliers universitaires, à 54 % dans les centres hospitaliers et surtout à 68 % dans les hôpitaux (*ibid.*, p. 87); plus du quart de la population des hôpitaux psychiatriques (28 % en 1973) sont des personnes âgées de 65 ans et plus, ce pourcentage variant aussi très fortement d'un établissement à l'autre (Commission santé-assurance maladie, *Les personnes âgées*, Paris, Ministère de la santé, Division des études et du plan, doc. ronéoté, sept. 1975, p. 113).

3 «Penser à la mort c'est bien, s'y préparer c'est mieux. Cette préparation sera le détachement et renoncement volontaires à tout ce qui passe, lequel constitue une sorte d'anticipation généreuse de la mort». Mgr Baudard, *Le vieillard, la vie montante*, Paris, 1912, p. 377.

4 La classification des établissements du système hospitalier ne repose pas seulement sur des critères médicaux (moyens en personnel et en matériel, spécialisation, etc.) mais aussi sur des critères de gestion économique : la coupure instaurée en 1959 entre les établissements proprement «hospitaliers» (centre hospitalier régional, centre hospitalier, hôpitaux, hôpitaux ruraux) d'une part et les hospices et les maisons de retraite d'autre part tient au fait que les premiers sont pour l'essentiel financés par la Sécurité sociale et les seconds par les fonds propres des pensionnaires ou, en cas d'insuffisance, par les bureaux d'aide sociale. Dans la mesure où à chaque catégorie de services ou d'établissements correspondent non seulement un traitement médical différencié (notamment sous le rapport de la qualité des soins), mais aussi une prise en charge dont le coût est supporté, selon les cas, par l'individu ou par la Sécurité sociale (les services les moins médicalisés n'étant pas remboursés), l'intérêt à être bien «classé» est double.

sentent plus de 70 % de la population admise dans ces établissements qui constituent, selon l'expression d'Antoinette Chauvenet, une « filière de relégation médicale », ces établissements « s'alimentant » les uns les autres, l'entrée à l'hospice par exemple se faisant le plus souvent à la suite d'une hospitalisation dans un service de médecine générale (5).

Cette différenciation des hôpitaux et des services s'est produite à mesure que le système hospitalier se spécialisait dans la délivrance de soins médicaux et qu'il s'ouvrait à des classes sociales qui ne le fréquentaient pas jusqu'alors. La hiérarchisation des hôpitaux, consacrée par la réforme Debré en 1959, a développé surtout les services de médecine « spécialisée » auxquels ont recours, dans de fortes proportions, les membres des classes supérieures, et a conduit à repousser dans des établissements en tous points périphériques (géographiquement, médicalement, etc.) les formes de traitement traditionnelles réservées aux classes populaires, notamment l'hébergement des vieillards.

Une enquête portant sur la population âgée de plus de 60 ans et hospitalisée en 1976 dans les établissements de l'Assistance publique de Paris (longs et moyens séjours, services de médecine générale et services spécialisés) décrit les différentes formes de traitement de la vieillesse qu'offre le système hospitalier selon les classes sociales (cf. tableau 1). Près des trois quarts des « pensionnaires » des établissements de moyens et longs séjours (nouvelle dénomination des hospices relevant directement du système hospitalier) sont d'origine populaire (travailleurs instables, personnels de service, ouvriers) alors que les « malades » du même âge soignés dans les services de médecine spécialisée appartiennent surtout, au moins pour les hommes, aux classes supérieures (50 % d'entre eux sont ou étaient des cadres moyens ou supérieurs et des membres des professions libérales) (6).

5—A. Chauvenet, *Médecine aux choix, médecine de classes*, Paris, PUF, 1978, pp. 86-115.

De même, en dehors du système hospitalier, le recours aux formes traditionnelles de la gestion collective de la vieillesse, les seules qui apparaissent dans les statistiques du Ministère de la santé, est surtout le fait des classes populaires et plus particulièrement dans ces classes, le fait des catégories les plus « pauvres » en famille : salariés agricoles et domestiques de ferme célibataires en milieu rural, veufs appartenant aux classes « pauvres » en parents, tels les gens de maison et les petits employés (7).

Parce que les statistiques sur les institutions d'hébergement des personnes âgées, c'est-à-dire, selon la classification officielle, sur les hospices et les maisons de retraite publics et privés, doivent leur contenu à la définition sociale de ces établissements, on ne saurait s'étonner de la sur-représentation des membres des classes populaires, qui, bien que moins nombreux proportionnellement à atteindre l'âge de la retraite (60-65 ans), ont une probabilité beaucoup plus forte que ceux des autres classes sociales d'échouer vers ce type d'établissements et, plus encore d'y entrer relativement jeunes (cf. tableau 2). Bien que portant sur une population biaisée, les enquêtes portant sur ces établissements dont les pensionnaires sont essentiellement des membres des classes populaires sont cependant intéressantes dans la mesure où elles livrent de façon brutale, c'est-à-dire très peu euphémisée, les déterminants objectifs qui conduisent généralement les membres des autres classes sociales à faire appel à d'autres formes de gestion collective de la vieillesse. On le voit notamment à propos des données concernant la famille : si l'entrée dans l'hospice est associée le plus souvent, dans les classes populaires, à l'absence de famille, dans les autres classes sociales le recours à des institutions homologues trahit les transforma-

6—N. Benoit-Lapierre, M.T. Cevasco, M. Zafirooulos, *La vieillesse en milieu hospitalier*, Paris CETSAS, 1978, pp. 77-147.

7—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28.

Tableau 1 — Répartition de la population âgée de 60 ans et plus hébergée en institution, selon l'établissement ou le service (population rurale exclue)

	Système hospitalier (A.P. de Paris) (1)								hors système hospitalier (2)	
	médecine spécialisée		médecine générale		moyens séjours		longs séjours		hospices et maisons de retraite	
	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F
c. moy., c. sup. et pr. lib.	50	17,5	20	10	10	2	8	6,3	8,3	8,1
pt. commerc. et artis.	16,5	7,5	15	14	8	4	10,5	10,5	8,9	6,4
employés	6,5	24	9	25,5	10	15	8	7,5	8,5	6,5
ouvriers	23	21	53	38,5	52	30	38,5	30,8	38,4	11,9
pers. de service					16	21	16	25,5	4,7	15
autres	24	30	3	12	4	28	19	18,6	31,2	51,7

1—N. Benoit-Lapierre, M.T. Cevasco, M. Zafirooulos, *La vieillesse en milieu hospitalier*, Paris, CETSAS, 1978, pp. 77-147.

2—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28.

Tableau 2 — Caractéristiques sociales des pensionnaires d'hospices et des maisons de retraite

	Nbre de survivants à 60 ans pour 10 000 vivants à 35 ans		Pensionnaires des hospices et maisons de retraite					
	H (1)	F (2)	Distribution selon la csp		Coefficient de sur (+) ou de sous (-) représentation		Pourcentage des pensionnaires âgés de 60 à 74 ans	
	H (1)	F (2)	H (3)	F (3)	H (4)	F (5)	H (6)	F (6)
salariés agricoles	7 833	8 926	21,3	4,5	+ 4,7	+ 5,8	58,5	34,1
pers. de service	—	—	3,2	13,2	+ 2,3	+ 2,1	58,6	20,6
manœuvres	7 231	8 713	22,0	6,6	+ 2,0	- 1,3	48,7	23,2
ouvr. spécialisés	7 761	8 905						
ouvr. qualifiés	7 976	9 011	4,1	3,9	- 3,4	+ 1,4	54,0	20,2
employés	8 216	9 155	5,7	5,7	- 1,2	- 1,4	26,9	18,3
commerc. et artis.	8 268	9 247	6,0	5,6	- 1,8	- 1,5	27,2	16,2
exploit. agricoles	8 401	9 162	10,8	8,0	- 1,1	- 1,4	34,6	15,8
cadres moyens	8 478	9 263	4,1	6,7	- 1,4	+ 1,5	27,0	15,7
cad. sup. et prof. lib.	8 880	9 352	(1,5)	(0,5)	(- 3,6)	(- 21)	(21,4)	(0)
sans profession	—	—	(1,6)	32,7	—	—	64,2	18,5
inconnu et divers	—	—	19,7	12,6	—	—	48,3	14,2
total	—	—	100	100	—	—	—	—

1—G. Desplanques, La mortalité des adultes suivant le milieu social 1955-1971, *Les collections de l'INSEE*, D 44, pp. 81-86.

2—*Ibid.*, pp. 130-145. Il s'agit de la catégorie socio-professionnelle du mari (seules les femmes mariées ou devenues veuves à l'âge de 35 ans sont prises en compte dans cette enquête).

3—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *Les personnes âgées vivant en institution*, Paris, CREDOC, 1977, p. 28. Cette enquête porte sur les personnes âgées de 60 ans et plus vivant en hospice et en maison de retraite (publics et privés) à l'exclusion de celles qui sont hospitalisées dans des établissements de «moyen» ou de «long» séjours et de celles qui demeurent dans des «foyers-logements» ou des «résidences».

4—Ce coefficient a été calculé en rapportant la distribution des pensionnaires des hospices et des maisons de retraite selon leur dernière profession (cf. note 3) à celle des personnes âgées de 45 à 54 ans en 1962 (Recensement de 1962) et qui ont en 1976, année de l'enquête, entre 60 et 69 ans. La distribution des pensionnaires selon les catégories socio-professionnelles a été recalculée en supprimant les personnes sans profession et celles dont la profession est inconnue.

5—Il s'agit des catégories socio-professionnelles des femmes (pour les calculs, cf. note 4).

6—A. et A. Mizrahi, D. Moyse, *loc. cit.*, p. 28. Les calculs ont été effectués à partir du tableau 7.

NB—Les chiffres entre parenthèses sont calculés sur des effectifs très réduits.

tions qui ont affecté les rapports entre générations dans le groupe familial.

Ce n'est pas un hasard si, parmi les classes populaires, ce sont les salariés agricoles et le personnel domestique qui sont sur-représentés dans ces institutions : ce sont les fractions dans lesquelles le taux de célibat est le plus élevé. En effet, l'absence de famille à laquelle, dans ces classes, renvoie le plus souvent le célibat, est un des facteurs déterminants d'entrée dans ces établissements : le taux d'hébergement des célibataires de 60 ans et plus dans les hospices et dans les maisons de retraite est toujours plus élevé que celui des personnes qui sont ou qui ont été mariées (veuves, divorcées), l'écart s'accroissant avec l'âge; en outre la probabilité d'échouer vers ce type d'établissements entre 60 et 74 ans qui est moins forte chez les femmes que chez les hommes, est d'autant plus élevée que ces derniers se trouvent sans conjoint (cf. tableau 3). Sans doute ce que saisissent les catégories de l'état-civil est ici l'absence de famille, les pensionnaires de ces institutions étant proportionnellement très nombreux (46,5 %) à déclarer ne pas avoir d'enfants (A. Mizrahi et al., *loc. cit.*, p. 26). Mais, en fait, elles renvoient aussi aux classes sociales dans la mesure où la probabilité de ne pas avoir de famille

Tableau 3 — Taux d'hébergement des personnes âgées de 60 ans et plus dans les hospices et les maisons de retraite (1)

		60-74 ans	75-84 ans	85 ans et +	ensemble
Hommes	célib.	9,8	19,1	51,6	11,8
	divorc.	4,6	15,6	X	6,4
	veufs	4,6	9,0	15,7	6,9
	mariés	0,1	0,9	5,6	0,3
Femmes	célib.	4,4	11,7	39,1	8,9
	divorc.	X	6,7	X	2,8
	veuves	1,2	5,9	18,9	4,9
	mariées	1,5	1,1	X	0,3

1—A. et A. Mizrahi et al., *loc. cit.*, p. 21.

et, en tout cas, de ne pas pouvoir la mobiliser au moment de la vieillesse, varie selon la position dans la structure sociale. En effet la famille contribue, à des degrés divers selon les classes, à retarder le vieillissement social des individus (notamment celui des femmes) parce qu'elle peut constituer un ultime lieu d'échanges entre générations. Elle permet notamment aux individus vieillissants de conserver une position à l'intérieur d'un groupe, ou, comme on dit, une dernière «raison de vivre», celle que confère la parenté. Sans doute faut-il imputer l'entrée à l'hospice relativement précoce des hommes des classes populaires sans conjoint aux effets de la division du travail entre les sexes

qui donne à la femme un rôle central dans la famille et notamment dans l'entretien des relations avec les membres de la famille, les hommes donnant l'essentiel de leur temps au travail et aux relations extérieures à la famille. En effet l'absence de «carrière familiale» des hommes concerne surtout les classes populaires dans lesquelles le maintien des échanges entre générations ne peut se faire qu'à l'aide d'échanges de services et de cette «coopération domestique» par laquelle la mère ou la tante âgée offre ses compétences ménagères et éventuellement son logement contre son maintien dans la famille.

Ainsi que le montrent les auteurs de l'enquête sur la «vieillesse en milieu hospitalier», les catégories démographiques comme l'âge, le sexe, l'état-civil, etc., sont utilisées pratiquement dans la gestion des populations hospitalisées comme des critères pour affecter les individus dans les différents services et établissements de l'Assistance publique. Mais chacun de ces critères, apparemment neutres socialement, indique, on l'a vu, un des aspects de la condition de classe des personnes hospitalisées si bien que leur emploi revient à classer les individus selon leur classe sociale. Ce n'est pas la vieillesse, mesurée selon l'échelle

chronologique des âges, qui est traitée dans les hospices, c'est celle qui est constituée socialement comme telle, ce que la logique relativement autonome du système retraduit sous la forme de la définition de «l'incurable», ce dernier étant traité dans des institutions de relégation (8). A ce propos, on peut rappeler que les hospices accueillent toujours des personnes «âgées de moins de 60 ans» : en 1972, celles-ci représentaient 15 % des pensionnaires de ces établissements et étaient pour la plupart des «handicapés mentaux» (63 %), des pulmonaires et des éthyliques (10 %) (9).

8--La distinction entre la «validité» et «l'invalidité» qui ne fait l'objet d'aucune définition médicale précise («autonomie fonctionnelle») est l'objet d'une manipulation administrative : ces deux notions renvoient en fait à des prix de journées différents, certains établissements comptabilisant les invalides moins en fonction de l'état physique ou mental de leurs pensionnaires que des nécessités de leur budget (en 1976, ces prix variaient de 37 à 46 francs pour les valides et de 57 à 77 francs pour les invalides).

9 M. Roussé, Enquête sur la population de moins de 60 ans hébergée dans les hospices publics, *Bulletin de statistiques Santé-Sécurité sociale*, 6, novembre-décembre 1974, pp. 14-27.